

RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE POUR L’OBJECTIF

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014TC16RFCB034
Intitulé	(Interreg V-A) FR-IT - France-Italy (ALCOTRA)
Version	9999.0
Date d’approbation du rapport par le comité de suivi	

IDENTIFICATION DU RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE	1
INFORMATIONS CLES SUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION POUR L'ANNÉE CONCERNÉE, NOTAMMENT SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS, EN RELATION AVEC LES DONNÉES FINANCIÈRES ET LES DONNÉES RELATIVES AUX INDICATEURS.	4
3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE.....	6
3.1 VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION	6
3.2 INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] ...	10
AXES PRIORITAIRES, À L'EXCLUSION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	10
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #1.1B.....	10
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #1.1B.I.1	11
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #1.4C.....	12
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #1.4C.I.2	13
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #2.5A.....	14
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #2.5A.II.1	15
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #2.5B.....	16
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #2.5B.II.2	17
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #3.4E.....	18
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #3.4E.III.3.....	19
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #3.6C.....	20
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #3.6C.III.1	21
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #3.6D.....	22
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #3.6D.III.2	23
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #4.9E.....	24
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #4.9E.IV.1.....	25
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #4.10B.....	26
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #4.10B.IV.2	27
AXES PRIORITAIRES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE	28
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #5.AXE PRIORITAIRE V : ASSISTANCE TECHNIQUE - GARANTIR LA GESTION EFFICACE DU PROGRAMME ET LA QUALITÉ DES INTERVENTIONS	28
3.3 TABLEAU 3: INFORMATIONS SUR LES VALEURS INTERMÉDIAIRES ET CIBLES DÉFINIES DANS LE CADRE DE PERFORMANCE.....	29
3.4. DONNÉES FINANCIÈRES.....	33
TABLEAU 4: INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME	33
LE CAS ÉCHEANT, LE RECOURS À UNE ÉVENTUELLE CONTRIBUTION DES PAYS TIERS QUI PARTICIPENT AU PROGRAMME DE COOPÉRATION DOIT ÊTRE INDICÉ (PAR EXEMPLE, IAP ET IEV, NORVÈGE, SUISSE)	34
TABLEAU 5: VENTILATION DES DONNÉES FINANCIÈRES CUMULÉES PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION.....	35
TABLEAU 6: COÛT CUMULÉ DE TOUT OU PARTIE D'UNE OPÉRATION MISE EN ŒUVRE EN DEHORS DE LA PARTIE DE LA ZONE COUVERTE PAR LE PROGRAMME QUI APPARTIENT À L'UNION	37
(1) LE SOUTIEN DU FEDER EST FIXÉ DANS LA DÉCISION DE LA COMMISSION RELATIVE AU PROGRAMME DE COOPÉRATION CORRESPONDANT.....	38
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	39
5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES	43
A) PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES	43
B) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, AUTREMENT, CELA FIGURERA AU POINT 9.1. UNE ÉVALUATION AFIN DE DÉTERMINER SI LES PROGRÈS ACCOMPLIS POUR ATTEINDRE LES VALEURS CIBLES SONT SUFFISANTS POUR GARANTIR LEUR RÉALISATION, QUI INDIQUE LES ÉVENTUELLES MESURES CORRECTIVES PRISES OU PRÉVUES, LE CAS ÉCHÉANT.....	45
6. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] 46	46
7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	47
8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	48
8.1. GRANDS PROJETS.....	48
TABLEAU 7: GRANDS PROJETS.....	48
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS PROJETS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.	48
TOUTE MODIFICATION PRÉVUE DE LA LISTE DES GRANDS PROJETS FIGURANT DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION.....	48
8.2. PLANS D'ACTION COMMUNS.....	49
TABLEAU 8: PLANS D'ACTION COMMUNS (PAC).....	50
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.....	51

9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	52
9.1 INFORMATIONS DE LA PARTIE A ET RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	52
9.2. MESURES SPÉCIFIQUES PRISES POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET PROMOUVOIR LA NON-DISCRIMINATION, EN PARTICULIER CELLES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, ET LES MODALITÉS MISES EN ŒUVRE POUR GARANTIR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION «HOMMES-FEMMES» DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION ET LES OPÉRATIONS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT D), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	56
9.3 DÉVELOPPEMENT DURABLE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT E), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	58
9.4. COMMUNICATION DES DONNÉES RELATIVES AU SOUTIEN AFFECTÉ AUX OBJECTIFS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	59
9.5 RÔLE DES PARTENAIRES DANS LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINT C), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	61
10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013	63
10.1 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ÉVALUATION ET LE SUIVI DONNÉ AUX RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS;	63
10.2 RÉSULTATS DES MESURES D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ RELATIVES AUX FONDS, PRISES EN APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION	67
11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013]	69
11.1. PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, Y COMPRIS LES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS, LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL MÈNE PAR LES ACTEURS LOCAUX, RELEVANT DU PROGRAMME DE COOPÉRATION	69
11.2 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION D' ACTIONS VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ DES AUTORITÉS ET DES BÉNÉFICIAIRES DE GÉRER ET D'UTILISER LE FEDER	71
11.3 CONTRIBUTION AUX STRATÉGIES MACROREGIONALES ET AUX STRATÉGIES RELATIVES AUX BASSINS MARITIMES (LE CAS ÉCHÉANT)	73
11.4 PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'INNOVATION SOCIALE	75
13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE	77
14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	79
ANNEXE I. LISTE DE TOUTES LES OPÉRATIONS ÉCHELONNÉES DE 2014-2020 À 2021-2027	81
ANNEXE II. LISTE DES OPÉRATIONS NON FONCTIONNELLES	81
ANNEXE III. LISTE DES OPÉRATIONS CONCERNÉES PAR DES ENQUÊTES NATIONALES EN COURS OU SUSPENDUES PAR UNE PROCÉDURE JUDICIAIRE OU PAR UN RECOURS ADMINISTRATIF AYANT UN EFFET SUSPENSIF	81
DOCUMENTS	82
RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION	83

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 3, point a), du règlement n° 1299/2013]

Informations clés sur la réalisation du programme de coopération pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Ce rapport présente les réalisations concrètes et les résultats du Programme Interreg V A France Italie ALCOTRA sur les territoires, par thématiques et publics cibles. Il valorise aussi la gouvernance active et la gestion administrative rigoureuse de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Autorité de gestion (AG) et du partenariat.

Un soutien à de nombreux projets de coopération de qualité

899 porteurs de projets ont bénéficié du FEDER pour mettre en œuvre 219 projets de coopération transfrontalière. Ce résultat est le fruit d'une gouvernance active et d'une communication ciblée. Le Programme se clôture avec un taux de programmation de 109,54% (256,4 M€ en coût total) et une réalisation financière proche de 100%, soit plus de 196 M€ de fonds FEDER utilisés au bénéfice des territoires. ALCOTRA a prioritairement soutenu des projets de croissance économique, notamment dans le secteur touristique (63), de prévention des risques (19) et d'éducation formation (18). Les bénéficiaires ont été les autorités locales et régionales (69%), suivies par les centres d'enseignement supérieurs et de recherche et les associations.

Une bonne dynamique de programmation

Ces bons résultats sont la conséquence d'une stratégie de programmation, d'une communication efficace et d'un accompagnement permanent des bénéficiaires.

4 appels à projets simples ont rythmé la programmation 14-20, en 2015 (18 projets), 2017 (58 projets), 2020 (7 projets), et enfin en 2021 dans le cadre de la stratégie de clôture avec 17 projets en sur-programmation de la maquette financière.

Ces appels à projets ont été complétés en 2018 et 2019 par les Plans Intégrés Thématiques (PITEM) et Plans intégrés Territoriaux (PITER) et la sélection de 12 stratégies et 58 projets de coopération.

61 projets ont permis d'assurer l'assistance technique du Programme.

Une communication ciblée, valorisant des projets à fort impact

La programmation 14-20 s'est appuyée sur une stratégie de communication ciblée et ambitieuse. Cette stratégie a permis d'informer les bénéficiaires potentiels des opportunités de soutien (site internet, réseaux sociaux) mais également de communiquer de façon originale sur le rôle joué par l'UE en faveur des territoires transfrontaliers (concours photos, événementiels, storytelling, etc.). Le Programme a également accompagné les bénéficiaires dans le respect des obligations de publicité et valorisé les nombreuses initiatives primées au niveau national (In.Te.Se, TransFoVAAL) ou européen (CBET).

Un accompagnement au plus près des bénéficiaires et des territoires

L'AG a mis en place des actions ciblées pour accompagner les bénéficiaires lors de chaque phase de dépôt et de gestion des projets, en organisant des webinaires, des formations et en mettant à disposition sur le site internet des documents de travail et des guides ou bien encore en envoyant des messages de rappel sur les échéances, notamment en clôture d'opérations.

Il convient de souligner la prise en charge par l'assistance technique de 5 animateurs territoriaux (un par territoire NUTS2) pour assurer un accompagnement de proximité. Les administrations partenaires ont appuyé le montage des projets pour tendre vers une qualité, une plus-value transfrontalière, un impact territorial renforcés.

Des résultats 2014-2020 tangibles pour construire la nouvelle stratégie 2021-2027

Au travers de projets de coopération de qualité porteurs d'une véritable valeur ajoutée transfrontalière, le Programme a soutenu des réalisations concrètes qui montrent comment l'intervention de l'UE améliore les conditions de vie des citoyens transfrontaliers.

Afin de mettre en avant les nombreuses réalisations, le Programme s'est doté d'une librairie des livrables. Pour les 158 projets thématiques de la période 14-20, 500 livrables ont été recensés. La librairie a été publiée sur le site internet en mars 2024. A travers ce travail, le Programme souhaite également consolider son approche en matière de capitalisation pour la période 21-27.

Les résultats des projets sont également probants avec notamment 65 innovations, 837 institutions publiques disposant de stratégies d'adaptation au changement climatique, 4425 personnes mobilisées dans la prévention des risques, 22 stratégies locales de mobilité durable mises en œuvre, 37 plans d'action partagés pour la connaissance et la gestion de la biodiversité, etc.

Un modèle de Territorialisation au plus proche des besoins

Parmi les résultats à valoriser, il convient de citer les Plans intégrés territoriaux fondés sur une approche territoriale, multithématiques et partenariale. 6 PITER ont été soutenus mettant en œuvre 30 projets de coopération transfrontalière pour un montant total de 40,5 M€ programmés. Cette démarche a permis de consolider la première expérimentation conduite en 2007-2013 en renforçant et stabilisant des réseaux d'acteurs transfrontaliers engagés dans la coopération Interreg et ouvrant la voie à un approfondissement des stratégies territoriales pour la période de 2021-2027.

Un Programme tourné vers la jeunesse

ALCOTRA, c'est aussi un modèle d'innovation sur la thématique de la jeunesse. Les projets financés ont abordé des enjeux qui intéressent particulièrement les jeunes, tels que l'éducation, l'environnement, la culture et la santé. De plus, le Programme a valorisé l'initiative « Interreg Volunteer Youth » (IVY), en accordant des postes IVY au sein de l'AG et en valorisant cette opportunité auprès des projets. Cette approche a conduit le Programme à travailler, à la fin de la période 14-20, à la création d'un Conseil des jeunes ALCOTRA comme membre consultatif du Comité de suivi pour la période 2021-2027. Il s'agit d'une innovation unique au niveau européen, étant le premier conseil de jeunes à être intégré dans la gouvernance d'un programme CTE.

Une gouvernance partenariale active et une gestion performante

Le Comité de suivi a été l'instance moteur d'ALCOTRA en approuvant non seulement les règles de gestion et les projets mais également en adoptant des mesures d'accompagnement lorsque la situation sanitaire ou la tempête Alex ont fortement impacté leur réalisation opérationnelle. Près de 50 réunions ou consultations écrites du CS ont été organisées illustrant une gouvernance active et un partenariat fortement engagé.

Les administrations partenaires ont été également impliquées en formulant des avis techniques sur les projets permettant de garantir leur adéquation avec les politiques locales.

L'équipe AG en place est restée stable pendant la période de programmation permettant d'assurer une bonne continuité des missions. Cette stabilité a permis de proposer des mesures ciblées de gestion et de mettre en œuvre un plan d'action dédié à la clôture du Programme.

Le taux d'irrégularité, particulièrement bas (< 2%), démontre une maîtrise des risques sur toute la durée du Programme. Les appels de fonds réguliers ont permis de répondre aux obligations en matière de certification et de dégagement d'office.

3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE

3.1 Vue d'ensemble de la réalisation

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
#1	Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées	L'axe 1 « Innovation appliquée » totalise 20 projets pour un coût total de 33,2 M€ représentant une contribution FEDER de 28,2 M€, soit 109,5 % de la dotation du Programme sur cet axe. 17 projets sont sur l'O.S. 1.1 « recherche et innovation » et 3 sur l'O.S. 1.2 « énergie ». A la date de clôture du Programme, le montant total des dépenses certifiées par l'Autorité de certification s'élève à 29,8 M€ en coût total, soit 89,9% du montant programmé. Le montant total des dépenses certifiées par l'Autorité de certification au titre de l'O.S. 1.1 s'élève à 24,3 M€ en coût total, soit 88,7% du montant programmé et à 5,6 M€, soit 95,7 % du montant programmé pour l'O.S. 1.2. En matière d'économie circulaire, nous pouvons citer les résultats du projet CIRCUITO avec l'interopérabilité entre plateformes d'économie circulaire à destination des entreprises. Le lancement de cette interopérabilité a été un succès, qui s'est poursuivi même après la fin du projet : 255 entreprises inscrites sur la plateforme interopérable avec le projet CIRCUITO (78 françaises et 177 italiennes). En matière d'innovation, dans le cadre du 4e appel à projets en janvier 2022, le projet ANTES est un projet capitalisation des projets simples ANTEA sur la filière des plantes à fleur comestibles et du projet ESSICA sur la filière des plantes aromatiques, permettant ainsi de créer une communauté d'acteurs plus importante au niveau transfrontalier.
#2	Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire	L'axe 2 « environnement mieux maîtrisé » totalise 27 projets pour un coût total de 41,8 M€ représentant une contribution FEDER de 35,5 M€, soit 108 % de la dotation du Programme sur cet axe. 8 projets sont positionnés sur l'O.S. 2.1 « changement climatique » visant à l'adaptation des territoires aux changements climatique et 19 sur l'O.S. 2.2 « prévention des risques » centré sur la résilience des populations exposées aux risques.

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		A la date de clôture du Programme, le montant total des dépenses certifiées par l'Autorité de certification s'élève à 37,9 M€ en coût total, soit 90,7% du montant programmé. Le montant total des dépenses certifiées par l'Autorité de certification au titre de l'O.S. 2.1 s'élève à 12,2 M€ en coût total, soit 94,2%% du montant programmé et à 25,7 M€, soit 83,1 % du montant programmé pour l'O.S. 2.2. En matière de gestion des risques naturels, un projet particulièrement intéressant a été approuvé dans le cadre du 4e appel à projets en janvier 2022. Il s'agit du projet RITA qui vise à définir de nouvelles normes de construction d'ouvrages d'art adaptées aux conditions climatiques extrêmes que peut connaître la zone ALCOTRA du fait du changement climatique. Un autre projet particulièrement réussi est le projet Risk-For visant au développement d'un outil numérique de formation entre services de secours et d'incendie franco-italiens et l'organisation d'exercices de secours conjoints.
#3	Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte	L'axe 3 « attractivité du territoire » totalise 79 projets pour un coût total de 123,7 M€ représentant une contribution FEDER de 105 M€, soit 107 % de la dotation du Programme sur cet axe. 63 projets sont positionnés sur l'O.S. 3.1 « patrimoine naturel et culturel » dédié à l'offre de tourisme durable à travers la valorisation du patrimoine naturel et culturel, 9 sur l'O.S. 3.2 « biodiversité » voué à l'amélioration de la gestion des habitats et des espèces protégées, et 7 sur l'O.S. 3.3 centré sur la mobilité durable. A la date de clôture du Programme, le montant total des dépenses certifiées par l'Autorité de certification s'élève à 115,4 M€ en coût total, soit 93,3% du montant programmé. Le montant total des dépenses certifiées par l'Autorité de certification au titre de l'O.S. 3.1 s'élève à 90,4 M€ en coût total, soit 93,0% du montant programmé, à 13,5 M€, soit 93,0% du montant programmé pour l'O.S. 3.2 et à 11,4 M€, soit 95,6 % du montant programmé pour l'O.S. 3.3. En matière de biodiversité, il convient de souligner les résultats particulièrement probants du PITEM Biodiv'Alp avec plusieurs réalisations majeures comme par

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		exemple des restaurations d'importants réseaux écologiques (Biodiv'connect), des plans d'actions transfrontaliers pour la gestion de la biodiversité (Gebiodiv), le partage de compétences entre les professionnels de la gestion environnementale (Probiiodiv) et la réalisation d'inventaires et bases de données transfrontalières (Cobiodiv). Dans le domaine de la valorisation du patrimoine et du tourisme, plusieurs nouveaux projets ont été soutenus dans le cadre du 4e appel à projets :Recovalx, AMB.ENIS et ANC pour tous.
#4	Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne	L'axe 4 « inclusion sociale et citoyenneté européenne » compte au total 32 projets pour un coût total de 40,6 M€ représentant une contribution FEDER de 34,5 M€, soit 114,33 % de la dotation du Programme sur cet axe. 14 projets sont positionnés sur l'O.S. 4.1 « service sanitaire et sociaux » visant à développer de nouvelles typologies de services de santé et sociaux en zones de montagne, 18 sur l'O.S 4.2 « éducation et formation » destiné à consolider l'offre de formation de base et professionnelle. A la date de clôture du Programme, le montant total des dépenses certifiées par l'Autorité de certification s'élève à 34,9 M€ en coût total, soit 85,9 % du montant programmé. Le montant total des dépenses certifiées par l'Autorité de certification au titre de l'OS 4.1 s'élève à 17,2 M€ en coût total, soit 86,3 % du montant programmé et à 17,7 M€, soit 85,5 % du montant programmé pour l'OS 4.2. En matière de formation, il convient de souligner les résultats particulièrement probants des projets : - Teen Lab en faveur des jeunes avec la mise en place d'espaces de co-working et de formation, - AFL en faveur de la coopération en matière d'industrie cinématographique, - DAC en matière de formation de décideurs publics, habitants et jeunes aux enjeux du Pacte vert pour l'Europe.
#5	Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions	L'axe 5 «Assistance technique» compte 61 projets pour un coût total programmé de 17 M€ (FEDER : 16,1 M€), soit 121,3% de la dotation sur l'axe. 51 projets sont positionnés sur l'O.S. 5.1 «gestion du Programme» et 10 sur l'O.S 5.2 «améliorer l'information et l'animation».

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		A la date de clôture du Programme, les dépenses certifiées par l'Autorité de certification s'élèvent à 13,9 M€ en coût total (99% de la dotation sur l'axe). Les dépenses certifiées au titre de l'OS 5.1 s'élèvent à 13,2 M€ en coût total (81,8% du montant programmé) et à 714 K€ pour l'OS 5.2 (soit 83,1% du montant programmé). Les flux financiers ont suivi un circuit différent par rapport au reste du Programme: - AT en gestion directe, pour les dépenses engagées et payées directement par l'Autorité de gestion; - AT en mode subvention, pour les dépenses engagées et payées par les administrations partenaires du Programme. Sur la base du Plan d'AT défini par l'AG et approuvé par l'ensemble des partenaires: - 23 projets ont financé les dépenses en gestion directe, relatives au personnel des autorités du Programme, aux locaux du SC, aux instances, aux évaluations et études, au plan de communication et aux audits; - 38 projets ont financé les dépenses en mode subvention, à savoir l'animation territoriale, le personnel dédié au Programme, les instances, la communication en lien avec la communication de l'AG, et la clôture du PO 2007-2013. En 2023, l'AG a élaboré une stratégie de clôture afin d'engager les reliquats d'AT. Cette stratégie a permis de financer la bibliothèque des livrables, présentée en avril 2024. Elle contient plus de 500 livrables des projets 2014-2020 et est accessible depuis le site internet du Programme.

3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #1.1b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2023	Observations
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	82,00	83	101,22% de la valeur cible de l'indicateur a été atteinte. Plusieurs projets ont directement contribué à développer des coopérations scientifiques transfrontalières entre laboratoires et centres de recherche à l'instar du projet ANTEA et ANTES, qui ont mis en relation différents typologies d'acteurs du secteur de la recherche : Conseil pour la recherche en agriculture et l'analyse de l'économie agricole de deux campus de (Sanremo et Savona en Ligurie), Centro di Sperimentazione ed Assistenza Agricola, Istituto Regionale per la Floricoltura, Université de Gênes, Université de Turin, Université de Pise, Université Savoie Mont Blanc. Le Programme a donc réussi à renforcer l'implication des acteurs de la recherche et de l'innovation.
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	Organisations	82,00	61	Parmi les 11 projets de l'Axe 1 se référant à cet indicateur, les plans intégrés contribuent fortement à l'innovation (ALPIMED, Terres Monviso). Les projets sélectionnés ont permis d'impliquer les centres de recherche, dépositaires de compétences spécifiques en matière d'innovation et de recherche.
F	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	Nombre de structures	2 000,00	1939	97% de la valeur cible de l'indicateur a été atteinte. La valeur atteinte est nettement plus élevée que la valeur prévisionnelle grâce aux projets des plans intégrés : INNOV du plan ALPIMED, InnovLab du plan GRAIES LAB. Le projet INNOV a notamment réalisé plusieurs événements de Open Innovation, cafés scientifiques et un Boot Camp, manifestations qui ont permis d'impliquer un nombre important d'entreprises. InnovLab a accompagné les entreprises dans la transformation des business models et dans la transformation digitale ; ce projet a ainsi organisé des communautés de pratiques dans le cadre de la démarche Living Lab et des hackathons, ce qui réunit entreprises, agents de la fonction publique, élus, jeunes étudiants et/ou entrepreneurs.
S	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	Nombre de structures	2 000,00	758	Parmi les 16 projets de l'Axe 1 se référant à cet indicateur, les projets du deuxième appel à projets (FINNOVER, IN.TE.SE.) ainsi que les plans intégrés contribuent fortement à l'innovation. 6 plans intégrés (sur 12) comptent au moins un projet sur cet objectif spécifique. Parmi ces projets, les plans ALPIMED et GRAIESLAB font de l'innovation un des principaux éléments de leur stratégie.

(1)	Identificateur	Indicateur	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	82,00	51,00	38,00	44,00	20,00	15,00	0,00	0,00	0,00
S	CO42	Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	61,00	44,00	44,00	44,00	33,00	20,00	0,00	0,00	0,00
F	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	2 106,00	886,00	556,00	511,00	107,00	42,00	0,00	0,00	0,00
S	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	758,00	430,00	430,00	316,00	284,00	80,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	I.1 - Accroître les projets d'innovation (notamment des clusters et pôles et des entreprises) et développer services innovants au niveau transfrontalier.

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #1.1b.I.1

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2023 Total	2023 Qualitatif	Observations
R1.1	Nombre d'innovations / de services innovants créés	Nombre d'innovations / de services innovants créés	15,00	2013	65,00	65		100% de la valeur cible de l'indicateur a été atteinte et 65 services innovants ont été créés. Le projet INNOV a notamment réalisé plusieurs événements de Open Innovation, cafés scientifiques et un Boot Camp, manifestations qui ont permis d'impliquer un nombre important d'entreprises. InnovLab a accompagné les entreprises dans la transformation des business models et dans la transformation digitale ; ce projet a ainsi organisé des communautés de pratiques dans le cadre de la démarche Living Lab et des hackathons, ce qui réunit entreprises, agents de la fonction publique, élus, jeunes étudiants et/ou entrepreneurs.

Identificateur	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitatif	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif
R1.1	Nombre d'innovations / de services innovants créés	46,00		145,00		29,00		3,00	

Identificateur	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif
R1.1	Nombre d'innovations / de services innovants créés	0,00							

Identificateur	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitatif
R1.1	Nombre d'innovations / de services innovants créés		

Axe prioritaire	#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #1.4c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2023	Observations
F	O1.2	Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux	Nombre de bâtiments publics «pilotes»	13,00	11	85% de la valeur cible de l'indicateur a été atteinte. La valeur atteinte (11) est plus modeste que la valeur prévisionnelle (13) en raison d'une réévaluation interne du projet Pays-Ecoetiques, qui prévoyait 8 batiments pilotes qui allait utiliser des écomatériaux à choisir lors du projet à partir des critères de sélection qui seront définis. Le projet a permis de réaliser 6 interventions directes, parmi lesquelles : la rénovation énergétique de l'institut d'enseignement technologique de "Galileo Galilei" (chaudière, relamping...) à Imperia (Ligurie), la rénovation énergétique de l'institut Baruffi (Cuneo), une installation photovoltaïque en autoconsommation et développé une gestion technique de son bâtiment sur le siège du Palais Consulaire de Nice.
S	O1.2	Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux	Nombre de bâtiments publics «pilotes»	13,00	13	Parmi les 3 projets de l'Axe 1 se référant à cet indicateur, le PITER Pays-Sages s'était engagé à réaliser des rénovations avec des matériaux éco-compatibles sur un important nombre de bâtiments « pilotes », avec son projet simple « Pays-Ecoetiques ».

(1)	Identificateur	Indicateur	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O1.2	Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux	11,00	6,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	O1.2	Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux	13,00	13,00	13,00	13,00	13,00	5,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	I.2 - Développer des modèles innovants dans l'éco-construction des bâtiments publics pour améliorer la performance énergétique

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #1.4c.I.2

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2023 Total	2023 Qualitatif	Observations
R1.2	Nombre de commandes publiques qui comprennent l'utilisation d'éco-matériaux sur le territoire ALCOTRA dans les deux ans à partir de la fin des projets pilotes	Nombre de commandes	245,00	2015	500,00	668		Conformément au texte du PC, l'Autorité de gestion a prévu de procéder à la mise en œuvre d'une enquête pour collecter les résultats à m- parcours en 2018 et puis en 2023. En 2023, 1828 enquêtes (1126 FR, 702 IT) ont été menées parmi les acteurs du territoire, avec un taux de réponse de 7,3% en FR et 7,7% en IT, et 136 réponses au total (82 FR, 54 IT). 52% des marchés lancés par les communes incluent l'utilisation d'éco-matériaux en France, 43% en Italie. Les éco matériaux utilisés sont représentatifs de l'état de développement des filières du territoire : bois des alpes, pierre, chanvre, paille. Des communes interrogées affirment avoir mis en place des politiques pour favoriser l'écoconstruction grâce au soutien ALCOTRA (projets Eco-bati, PITER Pay-Sages, Pays Ecoetiques, Succès).

Identificateur	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitatif	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif
R1.2	Nombre de commandes publiques qui comprennent l'utilisation d'éco-matériaux sur le territoire ALCOTRA dans les deux ans à partir de la fin des projets pilotes	300,00		300,00		300,00		300,00	

Identificateur	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif
R1.2	Nombre de commandes publiques qui comprennent l'utilisation d'éco-matériaux sur le territoire ALCOTRA dans les deux ans à partir de la fin des projets pilotes	300,00							

Identificateur	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitatif
R1.2	Nombre de commandes publiques qui comprennent l'utilisation d'éco-matériaux sur le territoire ALCOTRA dans les deux ans à partir de la fin des projets pilotes		

Axe prioritaire	#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #2.5a

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2023	Observations
F	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	Nombre d'outils	36,00	37	103% de la valeur cible de l'indicateur a été atteinte. Parmi les outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés au changement climatique, le projet ARTACLIM a réalisé : des études sur la vulnérabilité des territoires et des effets croisés des impacts du changement climatique, avec les choix des priorités d'action ; des jeux d'indicateurs climatiques ; des guides de préconisation, et la feuille de route de la politique locale en matière d'adaptation (1 par territoire).
S	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	Nombre d'outils	36,00	30	Parmi les 8 projets de l'Axe 2 se référant à cet indicateur, ce sont les projets du deuxième appel à projets qui contribuent à la valeur cible. Ces projets prévoient un nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés au changement climatique important, ce qui montre l'importance de la thématique pour les acteurs et le territoire ALCOTRA. A noter qu'un seul plan intégré contribuera à cet indicateur (ALPIMED CLIMA).

(1)	Identificateur	Indicateur	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	36,00	43,00	40,00	8,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	30,00	33,00	33,00	30,00	28,00	28,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes
Objectif spécifique	II.1 - Améliorer la planification territoriale des institutions publiques pour l'adaptation au changement climatique

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #2.5a.II.1

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2023 Total	2023 Qualitatif	Observations
R2.1	Nombre d'institutions publiques disposant d'outils de planification territoriale qui se dotent des stratégies d'adaptation au changement climatique	Nombre d'institutions	170,00	2015	500,00	837		Conformément au texte du PC, l'Autorité de gestion a prévu de procéder à la mise en œuvre d'une enquête pour collecter les résultats à mi-parcours en 2018 et puis en 2023. En 2023, 1927 enquêtes (1225 FR, 702 IT) ont été menées parmi les acteurs du territoire, avec un taux de réponse de 21,5% en France et 19,9% en Italie, et 103 réponses au total (45 FR, 58 IT). 50% des collectivités intègrent des outils de planification concernant le changement climatique en France, 18% en Italie. Des bons résultats de la coopération transfrontalière et européenne dans le développement et amélioration des outils des collectivités territoriales ont été identifiés. Il serait opportun de capitaliser ces expériences pour augmenter l'efficacité et l'impact des actions à développer.

Identificateur	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitatif	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif
R2.1	Nombre d'institutions publiques disposant d'outils de planification territoriale qui se dotent des stratégies d'adaptation au changement climatique	250,00		250,00		250,00		250,00	

Identificateur	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif
R2.1	Nombre d'institutions publiques disposant d'outils de planification territoriale qui se dotent des stratégies d'adaptation au changement climatique	250,00							

Identificateur	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitatif
R2.1	Nombre d'institutions publiques disposant d'outils de planification territoriale qui se dotent des stratégies d'adaptation au changement climatique		

Axe prioritaire	#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #2.5b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2023	Observations
F	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	Nombre d'outils	83,00	90	108% de la valeur cible de l'indicateur a été atteinte. Parmi les outils développés pour la gestion des risques, RISK-GEST du plan RISK a élaboré des stratégies communes pour sensibiliser aux risques et améliorer de la connaissance et la capacité de planification des urgences. Une approche commune a été définie à l'échelle des Alpes occidentales, pour l'évaluation des risques de glissement de terrain et pour leur gestion ; un outil de remontée d'information sur les mouvements de terre a été développé. Le projet RISK-ACT s'est concentré sur l'application sur des cas réels du territoire: une application et Web-APP (Meteo3R) a été conçue ; un réseau transfrontalier de formation-éducation sur les risques est en place.
S	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	Nombre d'outils	83,00	83	Parmi les 16 projets de l'Axe 2 se référant à cet indicateur, ce sont les plans intégrés qui contribuent à la valeur cible. Les projets sélectionnés prévoient un nombre d'outils développés pour la gestion des risques important, grâce en particulier aux trois projets simples du plan thématique RISK qui correspondent à 36% de la valeur cible prévue sur cette OS. La gestion des risques représente une thématique clé et d'actualité pour le territoire ALCOTRA avec les conséquences de la Tempête ALEX sur le territoire, d'où l'intérêt du Programme de soutenir ces opérations.

(1)	Identificateur	Indicateur	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	82,00	60,00	45,00	20,00	20,00	19,00	0,00	0,00	0,00
S	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	83,00	81,00	81,00	81,00	73,00	42,00	8,00	8,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	II.2 - Augmenter la résilience des territoires ALCOTRA les plus exposés aux risques

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #2.5b.II.2

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2023 Total	2023 Qualitatif	Observations
R2.2	Nombre de personnes activement mobilisées dans les mesures de prévention des risques	Nombre de personnes activement mobilisées	290,00	2013	4 430,00	4425		99,9% de la valeur cible de l'indicateur a été atteinte. Cœur résilient a impliqué 1070 personnes dans le développement d'outils directs et indirects de gestion des risques : 7 sites d'apprentissage, 1 plan d'avalanche, 1 système de diffusion et d'information multiplateforme à utiliser dans la phase de pré-alerte ; actions visant à impliquer la population : réunions participatives, actions de communication et de sensibilisation, visites éducatives, activités d'éducation et de formation sur les chantiers, mise en place de dispositifs d'alerte innovants; animation vers les entreprises du secteur touristique et les professionnels de la sécurité et de la construction navale.

Identificateur	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitatif	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif
R2.2	Nombre de personnes activement mobilisées dans les mesures de prévention des risques	3 137,00		16 188,00		982,00		347,00	

Identificateur	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif
R2.2	Nombre de personnes activement mobilisées dans les mesures de prévention des risques	347,00		347,00					

Identificateur	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitatif
R2.2	Nombre de personnes activement mobilisées dans les mesures de prévention des risques		

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #3.4e

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2023	Observations
F	O3.3	Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés	Nombre d'initiatives et de services	77,00	67	87% de la valeur cible de l'indicateur a été atteinte. EDUMOB et EDUmob2 ont renforcé les actions stratégiques pour une mobilité plus efficace, diversifiée et respectueuse de l'environnement, pour les résidents et les touristes sur le territoire frontalier. EDUMOB a contribué à la conception des itinéraires cyclables de l'Eurovelo et de la véloroute tyrrhénienne, à créé des sections d'itinéraires cyclables et a mis en place de pistes cyclables. EDUmob2 a diffusé le label Accueil Velo ; a promu la mobilité durable par des moyens conventionnels et non conventionnels (théâtre, balades à vélo, excursions); à installé des équipements pour la mobilité des vélos (arceaux de stationnement, bornes de recharge VAE, stations de gonflage de vélos, installation de bornes de circulation).
S	O3.3	Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés	Nombre d'initiatives et de services	77,00	46	Parmi les 7 projets de l'Axe 3 se référant à cet indicateur, ce sont les projets du deuxième et quatrième appel à projets, ainsi que les plans intégrés, qui contribuent à la valeur cible. Les projets sélectionnés prévoient des réalisations dédiées à une mobilité efficace et respectueuse de l'environnement via une offre de système de transports diversifiés (ex. co-voiturage, autopartage, transport à la demande, vélo, plans de déplacement).

(1)	Identificateur	Indicateur	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O3.3	Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés	77,00	46,00	31,00	24,00	9,00	1,00	0,00	0,00	0,00
S	O3.3	Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés	46,00	42,00	42,00	42,00	40,00	25,00	4,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	III.3 - Accroître les actions stratégiques et les plans pour une mobilité dans la zone transfrontalière plus efficace, diversifiée et respectueuse de l'environnement

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #3.4e.III.3

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2023 Total	2023 Qualitatif	Observations
R3.3	Nombre de stratégies locales de mobilité durable mises en œuvre et destinées à des groupes cibles spécifiques	Nombre de stratégies	8,00	2013	23,00	22		96% de la valeur cible de l'indicateur a été atteinte. MobiLab a élaboré 9 stratégies locales de mobilité durable, adressées à des groupes cibles spécifiques (population résidente, travailleurs, décideurs publics et privés, touristes) dans les zones du projet. Pour la Città Metropolitana di Torino, des stratégies concernent les zones 7-8-9 de la ville (vallées de Ciriace et de Lanzo ; Canavese occidentale ; Eporediese) ; pour le territoire des communes valdôtaines Grand-Paradis, il y a été développé une stratégie de mobilité durable pour les résidents et les touristes ; pour le territoire des communes Coeur de Savoie, un Plan de mobilité interentreprises a été réalisé.

Identificateur	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitatif	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif
R3.3	Nombre de stratégies locales de mobilité durable mises en œuvre et destinées à des groupes cibles spécifiques	37,00		10,00		8,00		0,00	

Identificateur	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif
R3.3	Nombre de stratégies locales de mobilité durable mises en œuvre et destinées à des groupes cibles spécifiques	0,00							

Identificateur	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitatif
R3.3	Nombre de stratégies locales de mobilité durable mises en œuvre et destinées à des groupes cibles spécifiques		

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #3.6c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2023	Observations
F	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	Nombre zones	310,00	342	110% de la valeur cible de l'indicateur a été atteinte. Fort des échanges ancestraux entre la Vallée d'Aoste et la Haute Savoie autour de la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel, le projet ITINERAS a valorisé un itinéraire transfrontalier avec n point d'accueil et d'interprétation du patrimoine d'art sacré, situé à l'intérieur de l'ancienne maison paroissiale (Saint-Gervais); ont été réalisés (Valgrisanche) un nouveau sentier le long du lac de Beauregard, la restauration et la mise en valeur de plusieurs monuments. L'itinéraire transfrontalier renforce l'attractivité des deux villes et introduit un nouveau type d'offre touristique basée sur le patrimoine artistique sacré.
S	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	Nombre zones	310,00	341	Parmi les 57 projets de l'Axe 3 se référant à cet indicateur, ce sont les projets de tous les appels à projets (sauf le 3 ^{ème}) qui contribuent à la valeur cible. En effet il s'agit d'une thématique forte pour le Programme, avec le plus grand nombre de projets sélectionnés sur cet OS. Le Programme a accompagné la valorisation et la restauration des sites et itinéraires du patrimoine naturel et culturel.

(1)	Identificateur	Indicateur	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	294,00	129,00	108,00	61,00	31,00	24,00	0,00	0,00	0,00
S	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	324,00	186,00	186,00	191,00	181,00	111,00	92,00	15,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	III.1 - Accroître le tourisme durable sur le territoire ALCOTRA

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #3.6c.III.1

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2023 Total	2023 Qualitatif	Observations
R3.1a	Nombre des communes intéressées par les projets de protection et valorisation du patrimoine	Nombre des communes	106,00	2013	1 570,00	1356		86% de la valeur cible de l'indicateur a été atteinte. AMB.ENIS a contribué à valoriser les sites emblématiques du territoire alpin transfrontalier, Massif et Val d'Ambin et Plateau du Mont-Cenis, en activant des actions visant à la durabilité du développement touristique et à la protection active du patrimoine naturel et culturel. 10 communes ont été touchées par ce relance économique: Bardonecchia, Oulx, Salbertrand, Exilles, Chiomonte, Gravere, Meana di Susa, Moncenisio, Giaglione, Val-Cenis.
R3.1b	Satisfaction des touristes	faible, moyen, élevé	moyen	2011	élevé	élevé		Conformément au texte du PC, l'Autorité de gestion a prévu de procéder à la mise en œuvre d'une enquête pour collecter les résultats. L'approche méthodologique a prévu de mesurer la performance, sur la base de la satisfaction des touristes, des sites couverts par les interventions du Programme. Le Programme a consolidé et affirmé l'atteinte de ses objectifs en termes de résultat de l'indicateur. En effet, suite aux résultats de l'enquête, étant donné que la moyenne globale de l'indicateur 2023 de satisfaction touristique est équivalent à 4,9/5, le niveau de satisfaction des touristes pour l'année 2023 est « exceptionnel » selon la gradation TRAVELSAT.

Identificateur	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitatif	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif
R3.1a	Nombre des communes intéressées par les projets de protection et valorisation du patrimoine	1 341,00		532,00		296,00		152,00	
R3.1b	Satisfaction des touristes		élevé		élevé		élevé		élevé

Identificateur	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif
R3.1a	Nombre des communes intéressées par les projets de protection et valorisation du patrimoine	65,00		12,00					
R3.1b	Satisfaction des touristes		élevé						

Identificateur	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitatif
R3.1a	Nombre des communes intéressées par les projets de protection et valorisation du patrimoine		
R3.1b	Satisfaction des touristes		

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #3.6d

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2023	Observations
F	O3.2	Nombre d'habitats objet de réhabilitation	Nombre	66,00	66	100% de la valeur cible de l'indicateur a été atteinte. Dans le cadre du Plan Biodiv'ALP, GEOBIODIV est intervenu sur 22 typologies d'habitats dégradés (91EO; 9420; 9160; 8230; 7240; 7230; 7220; 7150; 7140; 6520; 6430; 6230; 6210; 6170; 6150; 6130; 6110; 4060; 3240; 3230; 3220; 3130). Des ressources ont été mises à disposition des gestionnaires d'aires protégées et des administrateurs du territoire, pour soutenir la construction d'un mode de gestion partagé de la biodiversité face aux risques d'érosion. Le projet a permis la production d'un rapport de comparaison et d'analyse des observatoires transfrontaliers des changements environnementaux et préfigure ainsi le développement d'un réseau transfrontalier d'observateurs environnementaux.
S	O3.2	Nombre d'habitats objet de réhabilitation	Nombre	66,00	57	Parmi les 8 projets de l'Axe 3 se référant à cet indicateur, ce sont les projets des plans intégrés qui contribuent le plus à la valeur cible. Le Plan Biodiv'ALP voit les cinq Régions et les acteurs territoriaux transfrontaliers unis pour protéger et valoriser la biodiversité et les écosystèmes alpins. Le projet GEOBIODIV se concentrent sur le développement tangible de méthodologies communes de gestion, de requalification et de suivi, afin de pouvoir réduire les progrès de la dégradation de ce noble réservoir de biodiversité. Parmi les habitats identifiés par GEOBIODIV on retrouve l'habitat végétation riveraine du lit de la rivière jusqu'à Salix eleagnos des rivières alpines (cod 3240), 3 Habitats de prairies alpines (cod 6170, 6230, 6210), 1 Habitat Alpage (code 6520).

(1)	Identificateur	Indicateur	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O3.2	Nombre d'habitats objet d'interventions de réhabilitation	50,00	24,00	18,00	8,00	7,00	1,00	0,00	0,00	0,00
S	O3.2	Nombre d'habitats objet d'interventions de réhabilitation	57,00	41,00	41,00	41,00	21,00	18,00	16,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	III.2 - Améliorer la gestion des habitats et des espèces protégées de la zone transfrontalière

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #3.6d.III.2

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2023 Total	2023 Qualitatif	Observations
R3.2	Nombre des plans d'action partagés à l'échelle transfrontalière pour la connaissance et la gestion de la biodiversité	Nombre des plans d'action	39,00	2013	37,00	37		100% de la valeur cible de l'indicateur a été atteinte. RestHALp a contribué à la conservation et la valorisation de la biodiversité dans les territoires alpins transfrontaliers, à travers 3 plans d'actions: -Plan d'action partagé pour la restauration écologique à l'aide de semences d'origine locale : schéma opérationnel pour ceux qui planifient la restauration d'un site de haute valeur naturelle. -Plan d'action de suivi et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes : aide à planifier et programmer des actions de prévention, gestion et contrôle. -Plan d'action pour promouvoir la connaissance et la valorisation des services écosystémiques des zones humides : mène le processus d'évaluation et de promotion des services écosystémiques.

Identificateur	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitatif	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif
R3.2	Nombre des plans d'action partagés à l'échelle transfrontalière pour la connaissance et la gestion de la biodiversité	37,00		12,00		8,00		0,00	

Identificateur	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif
R3.2	Nombre des plans d'action partagés à l'échelle transfrontalière pour la connaissance et la gestion de la biodiversité	0,00							

Identificateur	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitatif
R3.2	Nombre des plans d'action partagés à l'échelle transfrontalière pour la connaissance et la gestion de la biodiversité		

Axe prioritaire	#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne
Priorité d'investissement	9e - Encourager l'égalité entre les hommes et les femmes, l'égalité des chances et l'intégration des communautés par-delà les frontières (CTE-Transfrontalière)

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #4.9e

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2023	Observations
F	O4.1	Nombre de services et interventions développés	Nombre de services et interventions	52,00	51	98% de la valeur cible de l'indicateur a été atteinte. A titre d'exemple, Cœur Solidaire a développé des actions sur le rôle social des lieux de partage : implantation de formes innovantes de cohousing sociale (Foyers) réservés aux personnes âgées ; renforcement du concept de communauté solidaire à travers le partage et l'ouverture des services offerts par les structures socio sanitaires de type RSA / EHPAD. Actions liées à la promotion et à la prévention de la santé : co-conception transfrontalière d'une Maison des jeunes ; renforcement d'une Maison de Santé pour le public 0-18 sur le modèle français ; renforcement et transférabilité du Centre Famille diffus de la Vallée de Suse.
S	O4.1	Nombre de services et interventions développés	Nombre de services et interventions	52,00	49	Parmi les 13 projets de l'Axe 4 se référant à cet indicateur, ce sont les projets des plans intégrés qui contribuent le plus à la valeur cible. Cœur Solidaire a contribué à augmenter le niveau d'innovation sociale des zones de montagne des Hautes Vallées à travers l'expérimentation de nouveaux services et projets locaux. Les solutions pilotes expérimentées concernent divers domaines (mobilité, lieux de partage, services digitaux, secteur socio sanitaire).

(1)	Identificateur	Indicateur	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O4.1	Nombre de services et interventions développés	45,00	29,00	16,00	11,00	9,00	6,00	0,00	0,00	0,00
S	O4.1	Nombre de services et interventions développés	49,00	51,00	51,00	51,00	37,00	13,00	11,00	2,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne
Priorité d'investissement	9e - Encourager l'égalité entre les hommes et les femmes, l'égalité des chances et l'intégration des communautés par-delà les frontières (CTE-Transfrontalière)
Objectif spécifique	IV.1 - Favoriser les services socio-sanitaires pour lutter contre le dépeuplement en zones de montagne et rurales

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #4.9e.IV.1

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2023 Total	2023 Qualitatif	Observations
R4.1b	Niveau de capacité des opérateurs fournissant des services sanitaires, sociaux et d'aide à la personne expérimentés dans la zone transfrontalière	Niveaux 1, 2 et 3	29% en niveau 3	2015	40% en niveau 3			Conformément au texte du PC, l'Autorité de gestion a prévu de procéder à la mise en œuvre d'une enquête pour collecter les résultats à mi-parcours en 2018 et puis en 2023. En 2023, 1927 enquêtes (1225 FR, 702 IT) ont été menées parmi les acteurs du territoire, avec un taux de réponse de 13,9% en France et 8,21% en Italie, et 83 réponses au total (29 FR, 54 IT). Le maintien des compétences professionnelles et des services efficaces est particulièrement urgent dans les zones rurales et de montagne, et l'activation d'initiatives transfrontalières y répond. L'innovation dans ce domaine ne se limite donc pas aux initiatives ayant un impact sur la santé, mais aussi et surtout aux mesures sociales visant à améliorer le bien-être et la qualité de vie de la population.

Identificateur	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitatif	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif
R4.1b	Niveau de capacité des opérateurs fournissant des services sanitaires, sociaux et d'aide à la personne expérimentés dans la zone transfrontalière		30% en niveau 3		30% en niveau 3		30% en niveau 3		30% en niveau 3

Identificateur	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif
R4.1b	Niveau de capacité des opérateurs fournissant des services sanitaires, sociaux et d'aide à la personne expérimentés dans la zone transfrontalière		30% en niveau 3						

Identificateur	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitatif
R4.1b	Niveau de capacité des opérateurs fournissant des services sanitaires, sociaux et d'aide à la personne expérimentés dans la zone transfrontalière		

Axe prioritaire	#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #4.10b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2023	Observations
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	13 118,00	14 114	107% de la valeur cible de l'indicateur a été atteinte. AFL – Alpes Film Lab a impliqué : les jeunes professionnels du cinéma, qui ont participé au parcours transfrontalier de formation avancée ; un résultat global de 50 participants est mis en évidence. En ce qui concerne le groupe cible des étudiants, 944 ont participé à des activités de formation et d'orientation. Il convient également de noter l'implication de plus de 2 600 étudiants qui, bien qu'ils n'aient pas participé à l'ensemble de la formation, ont assisté aux projections organisées dans le cadre du projet (783 à Turin et 1817 à Annecy). Cette valeur ne contribue pas à la valeur de l'indicateur mais constitue une réalisation importante pour le projet.
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	13 118,00	11 484	Parmi les 18 projets de l'Axe 4 se référant à cet indicateur, ce sont les projets du troisième appel à projet. Cet appel à projets a été dédié à l'Axe 4, et il a permis de sélectionner de nouveaux projets en 2020 et de donner un nouveau élan à cet indicateur. Le projet AFL – Alpes Film Lab a pour finalité a mis en place deux parcours de formation destinés aux jeunes professionnels et aux usagers scolaires, afin de renforcer la collaboration transfrontalière, augmenter la mobilité des jeunes professionnels et la construction de nouvelles perspectives d'emploi.

(1)	Identificateur	Indicateur	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	13 118,00	8 894,00	8 484,00	2 242,00	1 142,00	236,00	0,00	0,00	0,00
S	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	11 484,00	10 889,00	10 889,00	8 082,00	7 982,00	3 932,00	3 294,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne
Priorité d'investissement	10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière)
Objectif spécifique	IV.2 - Accroître l'offre éducative et formative et les compétences professionnelles transfrontalières

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #4.10b.IV.2

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2023 Total	2023 Qualitatif	Observations
R4.2	Nombre de cours de formation et de parcours «professionnalisant» d'enseignement transfrontaliers	Nombre de cours de formation et de parcours	40,00	2013	180,00	172		95% de la valeur cible de l'indicateur a été atteinte. SysE2021 considère la formation supérieure comme un élément clé pour le développement d'un territoire. Le projet a obtenu un accord de double diplôme de master en ingénierie informatique (UniGe) et en ingénierie des systèmes complexes et mécatronique avancée (USMB). 4 écoles thématiques ont été créés, 2 pour les étudiants de licence et 2 pour les étudiants de master et de doctorat afin de promouvoir l'orientation pédagogique et l'éducation dans la région. Le projet a contribué à réduire le gap entre formation et professionnalisme demandée des entreprises, à diffuser des connaissances appropriées en ingénierie des systèmes par les lycées, à intégrer l'offre de formation par le biais d'un titre commun transfrontalier.

Identificateur	Indicateur	2022 Total	2022 Qualitatif	2021 Total	2021 Qualitatif	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif
R4.2	Nombre de cours de formation et de parcours «professionnalisant» d'enseignement transfrontaliers	155,00		79,00		35,00		12,00	

Identificateur	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif
R4.2	Nombre de cours de formation et de parcours «professionnalisant» d'enseignement transfrontaliers	12,00							

Identificateur	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitatif
R4.2	Nombre de cours de formation et de parcours «professionnalisant» d'enseignement transfrontaliers		

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	#5 - Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions
-----------------	---

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #5.Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions

(I)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2023	Observations
F	O5.1	Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme	Nombre d'ETP	27,00	25,00	Les ETP cofinancés par l'Assistance technique ont atteint la valeur de 25. L'Autorité de gestion a pu stabiliser les postes au sein du Service AG et du Secrétariat conjoint de Turin. Les ETP des administrations partenaires, dont les animateurs territoriaux, ont également été stabilisés.
S	O5.1	Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme	Nombre d'ETP	27,00	27,00	Les prévisions d'ETP ont été orientées vers une stabilisation progressive du personnel mobilisé sur le Programme. Conformément aux modifications du Plan d'Assistance Technique du Comité de suivi d'Imperia de juillet 2018, destinées à prendre en compte les nécessités spécifiques du Programme, et à la stratégie d'engagement des reliquats d'Assistance Technique pour l'année 2023, la programmation des ETP a atteint la valeur de 27 – dont 20 ETP pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes et 7 ETP permettant aux administrations partenaires de participer activement au Programme, à la prise de décision, et à l'animation du territoire. L'Autorité de gestion a stabilisé les ETP au Secrétariat conjoint et les administrations partenaires ont stabilisé le personnel dédié au Programme.
F	O5.2	Nombre de manifestations pour l'information du programme	Nombre de manifestations	32,00	29,00	Les événements de lancement et de clôture de la programmation 2014-2020 ont eu lieu respectivement en mai 2015 et en novembre 2022. D'autres événements annuels ont été organisés dans la zone ALCOTRA en 2016, 2017, 2018, 2019 et 2021. En 2020 l'AG a pu organiser un événement de façon dématérialisée. Dans le cadre de la stratégie d'engagement des reliquats d'AT, l'événement « Rencontre de la jeunesse transfrontalière » a été organisé en juillet 2023, sur le rôle de la jeunesse dans un Programme de coopération transfrontalière, à la présence du Conseil des jeunes ALCOTRA et des représentants des organisations de jeunesse du territoire. Les administrations partenaires se sont également engagées dans l'organisation des manifestations pour le Programme, en invitant l'AG et en coopérant avec elle.
S	O5.2	Nombre de manifestations pour l'information du programme	Nombre de manifestations	32,00	36,00	L'Autorité de gestion a envisagé l'organisation d'un événement annuel tout au long de la programmation 2014-2020, y compris un événement de lancement en 2015 et de clôture en 2022. En 2023, l'Autorité de gestion a souhaité organiser l'événement « Rencontre de la jeunesse transfrontalière », portant sur l'engagement des jeunes citoyens dans les Programmes de coopération transfrontalière – en continuité avec les démarches de la programmation 14-20 pour la jeunesse. Comme pour les événements annuels de 2017 et 2021, les cibles ont été les jeunes du territoire ALCOTRA, ainsi que le Conseil des jeunes installé en 2022. Les administrations partenaires ont envisagé, au cours des années, l'organisation de plusieurs manifestations pour l'information du Programme.
F	O5.3	Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA	Nombre	1,00	1,00	Le site internet 2014-2020, lancé en 2016, est l'un des principaux canaux de communication du Programme. En 2022, il a été remplacé par le site internet de la programmation 2021-2027, gardant une section dédiée aux documents et ressources 2014-2020. Une production accrue de contenus y a été publiée : lancement des appels à projets, accompagnement aux bénéficiaires, valorisation des projets, clôture de la programmation 2014-2020, promotion de la jeunesse – dont le Conseil des jeunes et l'Interreg Volunteer Youth. Plus de 400 articles d'actualité publiés sur la page d'accueil depuis 2016. En 2023, l'Autorité de gestion a entamé la conception d'une base de données à diffuser sur le site internet afin de capitaliser les résultats des projets 2014-2020.
S	O5.3	Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA	Nombre	1,00	1,00	L'approbation, de la part du Comité de suivi, du projet « COMMUNICATION AG ALCOTRA » avait permis le lancement du site internet du Programme ALCOTRA 2014-2020 en 2016. Le nouveau site Internet du Programme ALCOTRA 2021-2027 a ensuite été lancé en 2022, en gardant une section dédiée expressément aux documents et ressources pour la période 2014-2020. Comme mis en évidence ci-dessus, le site a été constamment mis à jour et une base de données a été conçue en 2023.
F	O5.4	Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires	Nombre	12,00	12,00	L'Autorité de gestion et le Secrétariat conjoint ont mis à disposition plusieurs guides de mise en œuvre, à savoir : guides et webinaires d'accompagnement aux bénéficiaires dans les phases de dépôt, lancement des projets et remontée des dépenses, fiches techniques sur l'utilisation des outils du Programme (Synergie CTE), webinaires de présentation du Programme et des appels à projets, kit de communication, fiches thématiques.
S	O5.4	Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires	Nombre	12,00	12,00	L'Autorité de gestion a envisagé la diffusion de plusieurs guides de mise en œuvre du Programme (fiches techniques et thématiques, accompagnement aux bénéficiaires, webinaires, etc.), mises à disposition sur le site internet ou partagées directement avec les bénéficiaires.

(I)	Identificateur	Indicateur	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	O5.1	Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme	25,00	23,00	23,00	23,00	23,00	19,00	17,00	10,00	2,00
S	O5.1	Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme	25,00	23,00	23,00	23,00	23,00	19,65	17,00	10,00	2,00
F	O5.2	Nombre de manifestations pour l'information du programme	25,00	21,00	15,00	14,00	13,00	1,00	2,00	1,00	0,00
S	O5.2	Nombre de manifestations pour l'information du programme	17,00	16,00	15,00	14,00	13,00	1,00	2,00	1,00	0,00
F	O5.3	Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
S	O5.3	Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
F	O5.4	Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires	12,00	8,00	6,00	6,00	3,00	0,00	1,00	1,00	0,00
S	O5.4	Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires	9,00	5,00	5,00	5,00	3,00	0,00	1,00	1,00	0,00

3.3 Tableau 3: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2023	Observations
#1	F	FI	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiée par cette autorité	euros	6175740	30 321 539,00	29 778 327,25	98% de la valeur cible a été atteint. Des mesures spécifiques ont été adoptées pour favoriser l'avancement financier. 2018 : la remontée des dépenses exceptionnelle des projets sur l'Axe 1 a permis d'atteindre les valeurs intermédiaires des indicateurs. 2019 : une mesure de suppression des seuils de paiement pour le 2ème appel a accéléré l'avancement. 2020 : suite à la crise sanitaires COVID-19, des mesures de flexibilité ont permis de réduire les répercussions sur l'avancement des projets. 2021 – 2022 : un plan d'action à tous les niveaux de la chaîne financière et de gestion a permis d'accélérer le processus de certification des dépenses en vue de la clôture. L'impact positif de ces mesures es dû à leur caractère ciblé et d'anticipation. Ces leçons apprises seront précieuses pour améliorer la gestion 21-27.
#1	O	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	Nombre de structures	10	2 000,00	1 939	97% de la valeur cible de l'indicateur a été atteinte. Les 16 projets de l'Axe 1 se référant à cet indicateur sont allés au-delà de leur valeur prévisionnelle. Ce résultat exprime la volonté du Programme de renforcer les réseaux entre les acteurs de la recherche et de l'innovation et les acteurs publics et privés. Les projets ont eu la capacité d'impliquer des acteurs dépositaires de compétences spécifiques en matière d'innovation et de recherche (voir les instituts de recherche) et les sujets vers lesquels transférer les innovations (acteurs publics et privés).
#2	F	FII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	8234320	38 685 564,00	37 917 461,82	98% de la valeur cible a été atteint. Des mesures spécifiques ont été adoptées pour favoriser l'avancement financier. 2018 : la remontée des dépenses exceptionnelle des projets sur l'Axe 1 a permis d'atteindre les valeurs intermédiaires des indicateurs. 2019 : une mesure de suppression des seuils de paiement pour le 2ème appel a accéléré l'avancement. 2020 : suite à la crise sanitaires COVID-19, des mesures de flexibilité ont permis de réduire les répercussions sur l'avancement des projets. 2021 – 2022 : un plan d'action à tous les niveaux de la chaîne financière et de gestion a permis d'accélérer le processus de certification des dépenses en vue de la clôture.

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2023	Observations
								L'impact positif de ces mesures es dû à leur caractère ciblé et d'anticipation. Ces leçons apprises seront précieuses pour améliorer la gestion 21-27.
#2	O	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	Nombre d'outils	1	36,00	37	103% de la valeur cible de l'indicateur a été atteinte. A travers les 8 projets de l'Axe 2 se référant à cet indicateur, la valeur cumulative de l'indicateur dépasse la valeur cible. Ce résultat montre la forte sensibilité du territoire alpin aux changements climatiques, et exprime la volonté du Programme d'adopter des stratégies partagées d'adaptation au changement climatique à travers la promotion d'outils de planification territoriale qui puissent permettre une réponse continue et coordonnée face aux changements climatiques.
#2	O	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	Nombre d'outils	2	83,00	90	108% de la valeur cible de l'indicateur a été atteinte. A travers les 16 projets de l'Axe 2 se référant à cet indicateur, la valeur cumulative de l'indicateur dépasse la valeur cible. Ce résultat souligne la volonté du Programme de répondre à la vulnérabilité du territoire transfrontalier en termes d'exposition aux risques naturels grâce à de nouvelles technologies et la formation des opérateurs. Les outils proposés par les projets permettent non seulement de réduire l'exposition aux risques mais aussi de renforcer la gouvernance du territoire, à travers l'implication directe des administrations locales capables d'utiliser ces nouveaux instruments.
#3	F	FIII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	18572221	115 363 584,00	115 374 552,59	100% de la valeur cible a été atteint. Des mesures spécifiques ont été adoptées pour favoriser l'avancement financier. 2018 : la remontée des dépenses exceptionnelle des projets sur l'Axe 1 a permis d'atteindre les valeurs intermédiaires des indicateurs. 2019 : une mesure de suppression des seuils de paiement pour le 2ème appel a accéléré l'avancement. 2020 : suite à la crise sanitaires COVID-19, des mesures de flexibilité ont permis de réduire les répercussions sur l'avancement des projets. 2021 – 2022 : un plan d'action à tous les niveaux de la chaîne financière et de gestion a permis d'accélérer le processus de certification des dépenses en vue de la clôture. L'impact positif de ces mesures es dû à leur caractère ciblé et d'anticipation. Ces leçons apprises seront précieuses pour améliorer la gestion 21-27.
#3	O	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	Nombre zones	4	310,00	342	110% de la valeur cible de l'indicateur a été atteinte. A travers les 57 projets de l'Axe 3 se référant à cet indicateur, la valeur cumulative de l'indicateur dépasse la valeur cible. La valeur de l'indicateur met en lumière la volonté du Programme de valoriser le fort potentiel touristique du territoire transfrontalier, un tissu économique de la filière touristique fort et diversifié, bénéficiant d'une expérience consolidée en matière de promotion des espaces naturels et protégés. Les projets financés ont permis

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2023	Observations
								d'augmenter l'offre de produits touristiques, d'améliorer les compétences des acteurs économiques, de favoriser une gestion durable du patrimoine naturel et culturel.
#4	O	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	1715	13 118,00	14 114	107% de la valeur cible de l'indicateur a été atteinte. A travers les 18 projets de l'Axe 4 se référant à cet indicateur, la valeur cumulative de l'indicateur dépasse la valeur cible. Un appel à projets dédié à l'Axe 4, lancé en 2019, a permis de sélectionner de nouveaux projets en 2020 et de donner un nouvel élan à cet indicateur. Ce résultat souligne la volonté du Programme d'amplifier l'offre éducative et formative transfrontalière grâce au développement de nouvelles initiatives expérimentales et dans le cadre de la formation e de l'orientation professionnelle.
#4	F	FIV	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	8234320	35 563 089,00	34 708 370,79	97% de la valeur cible a été atteint. Des mesures spécifiques ont été adoptées pour favoriser l'avancement financier. 2018 : la remontée des dépenses exceptionnelle des projets sur l'Axe 1 a permis d'atteindre les valeurs intermédiaires des indicateurs. 2019 : une mesure de suppression des seuils de paiement pour le 2ème appel a accéléré l'avancement. 2020 : suite à la crise sanitaires COVID-19, des mesures de flexibilité ont permis de réduire les répercussions sur l'avancement des projets. 2021 – 2022 : un plan d'action à tous les niveaux de la chaîne financière et de gestion a permis d'accélérer le processus de certification des dépenses en vue de la clôture. L'impact positif de ces mesures es dû à leur caractère ciblé et d'anticipation. Ces leçons apprises seront précieuses pour améliorer la gestion 21-27.
#4	O	O4.1	Nombre de services et interventions développés	Nombre de services et interventions	2	52,00	51	98% de la valeur cible de l'indicateur a été atteinte. Les 13 projets de l'Axe 4 se référant à cet indicateur ont permis de développer 51 services et interventions. Cet indicateur montre la volonté du Programme de contribuer à la réalisation de nouveaux services de proximité à caractère socio-sanitaires sur le territoire ALCOTRA, et notamment dans les aires rurales et de montagne via la collaboration entre le secteur public et privé.

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2022	2021	2020	2019	2018
#1	F	FI	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiée par cette autorité	euros	20 780 024,48	12 568 855,19	4 591 239,36	4 591 239,36	4 361 339,83
#1	O	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	Nombre de structures	2 106,00	886,00	511,00	511,00	107,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2022	2021	2020	2019	2018
#2	F	FII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	25 120 484,61	19 421 834,22	9 072 550,74	9 072 550,74	5 373 459,04
#2	O	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	Nombre d'outils	36,00	43,00	8,00	8,00	3,00
#2	O	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	Nombre d'outils	82,00	60,00	20,00	20,00	20,00
#3	F	FIII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	72 599 938,47	53 794 468,13	20 021 962,42	20 021 962,42	12 559 983,34
#3	O	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	Nombre zones	294,00	129,00	61,00	61,00	31,00
#4	O	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	13 118,00	8 894,00	2 242,00	2 242,00	1 142,00
#4	F	FIV	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	19 510 263,45	13 701 024,98	4 364 127,84	4 364 127,84	1 973 517,67
#4	O	O4.1	Nombre de services et interventions développés	Nombre de services et interventions	45,00	29,00	11,00	11,00	9,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2017	2016	2015	2014
#1	F	FI	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiée par cette autorité	euros	0,00			
#1	O	O.1.1	Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets	Nombre de structures	42,00			
#2	F	FII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	687 871,65			
#2	O	O2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	Nombre d'outils	0,00			
#2	O	O2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	Nombre d'outils	19,00			
#3	F	FIII	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	4 611 688,60			
#3	O	O3.1	Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	Nombre zones	24,00			
#4	O	CO46	Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	Persons	236,00			
#4	F	FIV	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité	euro	0,00			
#4	O	O4.1	Nombre de services et interventions développés	Nombre de services et interventions	6,00			

3.4. Données financières

Tableau 4: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

Telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans le tableau 16 du modèle pour les programmes de coopération relevant de l'objectif

Axe prioritaire	Fonds	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de l'allocation totale couverte par les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées	Dépenses totales éligibles engagées et payées par les bénéficiaires le 31 décembre 2023 au plus tard et certifiées à la Commission
#1	FEDER	Total	30 321 539,00	85,00	33 214 737,57	100,68%	32 524 905,51	29 840 413,39	90,45%	20,00	
#2	FEDER	Total	38 685 564,00	85,00	41 817 590,79	95,07%	41 384 723,15	37 921 591,88	86,21%	27,00	
#3	FEDER	Total	115 363 584,00	85,00	123 712 021,52	125,00%	122 559 335,02	115 407 413,14	116,61%	79,00	
#4	FEDER	Total	35 563 089,00	85,00	40 660 039,60	92,44%	39 148 325,54	34 938 050,30	79,43%	32,00	
#5	FEDER	Total	14 038 326,00	85,00	17 034 549,74	121,34%	17 034 549,74	13 981 876,89	99,60%	61,00	
Total	FEDER		233 972 102,00	85,00	256 438 939,22	109,60%	252 651 838,96	232 089 345,60	99,20%	219	
Total général			233 972 102,00	85,00	256 438 939,22	109,60%	252 651 838,96	232 089 345,60	99,20%	219	

Le cas échéant, le recours à une éventuelle contribution des pays tiers qui participent au programme de coopération doit être indiqué (par exemple, IAP et IEV, Norvège, Suisse)

Tableau 5: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention

Telle que définie dans le tableau 2 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans les tableaux 6 à 9 du modèle pour les programmes de coopération

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	062	01	04	07	01	24	FR717	3 699 161,26	3 515 270,63	3 388 014,91	2	1
1	FEDER	062	01	04	07	01	24	FR822	1 764 705,88	1 681 455,88	1 419 462,73	1	1
1	FEDER	062	01	04	07	01	24	FR823	3 701 108,00	3 603 336,00	3 157 213,35	2	1
1	FEDER	062	01	04	07	01	24	ITC11	1 787 941,00	1 787 941,00	1 508 117,99	1	1
1	FEDER	062	01	04	07	01	24	ITC16	7 350 103,21	7 235 069,62	6 718 145,15	5	1
1	FEDER	062	01	04	07	01	24	ITC20	1 637 558,82	1 637 558,82	1 464 568,23	1	1
1	FEDER	062	01	04	07	01	24	ITC31	7 449 349,10	7 392 874,10	6 630 891,47	5	1
1	FEDER	013	01	04	07	04	24	FR718	2 611 518,00	2 498 771,00	2 449 357,82	1	1
1	FEDER	013	01	04	07	04	24	FR823	1 412 051,00	1 412 051,00	1 376 249,90	1	1
1	FEDER	013	01	04	07	04	24	ITC16	1 801 241,30	1 760 577,46	1 728 391,84	1	1
2	FEDER	087	01	07	07	05	24	FR717	1 775 145,00	1 707 709,00	1 637 715,06	1	2
2	FEDER	087	01	07	07	05	24	FR823	1 764 705,00	1 764 705,00	1 715 235,30	1	2
2	FEDER	087	01	07	07	05	24	ITC11	1 228 824,00	1 184 980,00	1 164 267,29	1	2
2	FEDER	087	01	07	07	05	24	ITC16	3 097 917,80	3 042 042,80	2 931 920,03	2	2
2	FEDER	087	01	07	07	05	24	ITC20	1 164 238,00	1 057 566,32	1 057 566,32	1	2
2	FEDER	087	01	07	07	05	24	ITC33	3 984 580,96	3 908 033,32	3 743 453,95	2	2
2	FEDER	088	01	07	07	05	24	FR717	2 358 870,59	2 358 870,59	2 203 155,88	2	2
2	FEDER	088	01	07	07	05	24	FR822	1 647 056,22	1 647 056,22	1 389 495,54	1	2
2	FEDER	088	01	07	07	05	24	FR823	3 574 807,80	3 574 807,80	3 267 446,98	2	2
2	FEDER	088	01	07	07	05	24	ITC11	5 738 363,82	5 657 558,82	4 234 748,53	3	2
2	FEDER	088	01	07	07	05	24	ITC16	1 576 176,47	1 526 676,47	1 449 441,62	2	2
2	FEDER	088	01	07	07	05	24	ITC20	9 906 858,07	9 847 998,07	9 378 205,12	7	2
2	FEDER	088	01	07	07	05	24	ITC31	2 117 647,06	2 117 647,06	1 978 930,35	1	2
2	FEDER	088	01	07	07	05	24	ITC32	1 882 400,00	1 882 400,00	1 770 009,91	1	2
3	FEDER	094	01	04	07	06	24	FR717	5 713 394,25	5 408 675,81	5 478 342,30	3	3
3	FEDER	094	01	04	07	06	24	FR718	12 684 999,15	12 627 253,46	12 518 344,27	8	3
3	FEDER	094	01	04	07	06	24	FR821	6 151 571,27	6 019 489,06	5 751 134,59	3	3
3	FEDER	094	01	04	07	06	24	FR822	2 993 104,00	2 943 379,00	2 850 217,78	2	3
3	FEDER	094	01	04	07	06	24	FR823	12 140 985,69	12 140 960,69	10 059 398,70	7	3
3	FEDER	094	01	04	07	06	24	FR824	1 658 588,00	1 658 588,00	1 493 273,14	1	3
3	FEDER	094	01	04	07	06	24	ITC11	17 584 918,54	17 339 846,64	16 683 425,20	13	3
3	FEDER	094	01	04	07	06	24	ITC16	16 604 207,92	16 327 673,98	15 563 311,06	14	3
3	FEDER	094	01	04	07	06	24	ITC20	19 830 402,72	19 782 364,89	18 398 630,90	11	3
3	FEDER	094	01	04	07	06	24	ITC31	1 863 920,65	1 863 920,65	1 665 341,15	1	3
3	FEDER	085	01	04	07	06	24	FR716	1 880 811,04	1 880 811,04	1 673 503,81	1	3
3	FEDER	085	01	04	07	06	24	FR718	2 049 884,00	2 049 884,00	2 002 588,82	1	3
3	FEDER	085	01	04	07	06	24	FR822	1 696 217,77	1 689 471,28	1 642 184,57	1	3
3	FEDER	085	01	04	07	06	24	FR824	2 376 155,00	2 376 155,00	2 281 337,45	2	3
3	FEDER	085	01	04	07	06	24	ITC11	2 825 235,00	2 825 235,00	2 562 891,96	1	3
3	FEDER	085	01	04	07	06	24	ITC20	1 865 415,00	1 865 415,00	1 651 182,66	2	3
3	FEDER	085	01	04	07	06	24	ITC33	1 883 402,63	1 883 402,63	1 742 227,99	1	3
3	FEDER	043	01	04	07	04	24	FR717	1 764 705,88	1 683 536,00	1 764 705,88	1	3
3	FEDER	043	01	04	07	04	24	ITC11	4 228 603,43	4 228 603,43	4 083 326,03	3	3
3	FEDER	043	01	04	07	04	24	ITC31	4 343 314,00	4 343 314,00	4 169 395,12	3	3
3	FEDER	043	01	04	07	04	24	ITC33	1 572 185,58	1 572 185,58	1 453 819,64	1	3
4	FEDER	112	01	03	07	09	24	FR717	1 764 705,89	1 699 279,42	1 709 756,12	1	4
4	FEDER	112	01	03	07	09	24	FR821	2 000 000,00	1 960 954,45	1 806 801,93	1	4
4	FEDER	112	01	03	07	09	24	FR822	2 319 855,50	2 319 855,50	1 749 636,79	2	4
4	FEDER	112	01	03	07	09	24	FR823	2 812 355,00	2 662 034,00	2 462 035,34	2	4
4	FEDER	112	01	03	07	09	24	ITC11	4 438 870,14	4 231 870,14	3 680 722,93	4	4
4	FEDER	112	01	03	07	09	24	ITC16	3 810 403,21	3 661 382,82	3 315 934,00	2	4
4	FEDER	112	01	03	07	09	24	ITC20	2 758 293,44	2 701 701,44	2 461 120,91	2	4
4	FEDER	118	01	03	07	10	24	FR717	809 550,00	809 550,00	784 786,90	1	4
4	FEDER	118	01	03	07	10	24	FR718	1 647 059,00	1 647 059,00	1 423 215,71	1	4
4	FEDER	118	01	03	07	10	24	FR823	1 411 489,00	1 411 489,00	1 162 253,71	1	4
4	FEDER	118	01	03	07	10	24	ITC11	6 472 565,05	6 098 278,68	5 826 152,35	6	4
4	FEDER	118	01	03	07	10	24	ITC16	2 736 860,95	2 469 306,84	2 561 166,46	3	4
4	FEDER	118	01	03	07	10	24	ITC20	2 668 851,98	2 621 444,93	2 226 199,29	2	4

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
4	FEDER	118	01	03	07	10	24	ITC33	5 009 180,44	4 854 119,32	3 768 267,86	4	4
5	FEDER	121	01	07	07	0	24	FR716	10 929 680,00	10 929 680,00	8 651 070,21	20	5
5	FEDER	121	01	07	07	0	24	FR717	516 750,00	516 750,00	380 953,93	4	5
5	FEDER	121	01	07	07	0	24	FR718	15 290,00	15 290,00	15 286,51	2	5
5	FEDER	121	01	07	07	0	24	FR821	25 000,00	25 000,00	18 832,00	2	5
5	FEDER	121	01	07	07	0	24	FR822	5 000,00	5 000,00	4 745,50	1	5
5	FEDER	121	01	07	07	0	24	FR824	962 757,24	962 757,24	885 864,73	3	5
5	FEDER	121	01	07	07	0	24	ITC11	1 913 917,50	1 913 917,50	1 639 345,04	7	5
5	FEDER	121	01	07	07	0	24	ITC16	5 000,00	5 000,00	3 107,83	2	5
5	FEDER	121	01	07	07	0	24	ITC20	957 420,00	957 420,00	828 148,18	4	5
5	FEDER	121	01	07	07	0	24	ITC31	744 000,00	744 000,00	739 904,16	5	5
5	FEDER	121	01	07	07	0	24	ITC33	100 600,00	100 600,00	100 600,00	1	5
5	FEDER	123	01	07	07	0	24	FR716	398 635,00	398 635,00	280 224,97	3	5
5	FEDER	123	01	07	07	0	24	FR717	165 000,00	165 000,00	165 000,00	1	5
5	FEDER	123	01	07	07	0	24	ITC11	85 000,00	85 000,00	58 536,14	2	5
5	FEDER	123	01	07	07	0	24	ITC20	35 500,00	35 500,00	35 321,80	2	5
5	FEDER	123	01	07	07	0	24	ITC31	175 000,00	175 000,00	174 935,89	2	5

Tableau 6: Coût cumulé de tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union

1. Opération (2)	2. Montant du soutien du FEDER(1) envisagé pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, sur la base de certaines opérations	3. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 2 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)	4. Dépenses éligibles au soutien du FEDER engagées dans tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion	5. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 4 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)
Borderscapes	71 459,50	0,04%	70 648,50	0,04%
URAMET	83 909,41	0,04%	82 970,64	0,04%
e-Rés@mont	83 980,45	0,04%	79 701,90	0,04%
ART_UP_WEB	60 847,20	0,03%	59 556,40	0,03%
ANTEA	266 092,36	0,13%	255 676,96	0,13%
FINNOVER	56 950,00	0,03%	63 081,92	0,03%
A2E	186 972,45	0,09%	190 538,74	0,10%
RISVAL	230 085,10	0,12%	238 610,78	0,12%
INFORMA PLUS	77 662,37	0,04%	49 235,75	0,02%
Innov'Api	513 326,32	0,26%	521 689,74	0,26%
RISQ'EAU	32 408,94	0,02%	12 330,07	0,01%
ECO-BATI	83 087,50	0,04%	83 080,37	0,04%
MITIMPACT	60 860,03	0,03%	64 371,65	0,03%
ACTION 4 VISION	167 256,30	0,08%	116 283,62	0,06%
RestHALp	119 226,95	0,06%	131 434,36	0,07%
TdG	152 938,67	0,08%	37 213,96	0,02%
Mi.Mo.	10 811,15	0,01%	6 081,49	0,00%
RESBA	305 525,75	0,15%	312 203,89	0,16%
HABIT.A	73 529,00	0,04%	63 404,93	0,03%
RISK-FOR	63 750,00	0,03%	53 140,18	0,03%
Progetto di coordinamento e di comunicazione	36 167,50	0,02%	35 085,71	0,02%
RISK-GEST	104 779,50	0,05%	101 926,96	0,05%
RISK-COM	123 165,00	0,06%	92 733,43	0,05%
RISK-ACT	152 511,25	0,08%	137 197,59	0,07%
MonVer	101 150,03	0,05%	71 170,63	0,04%
ANTES	99 212,00	0,05%	76 928,01	0,04%
RITA	187157,7511	0,09%	188002,4896	0,09%

- (1) Le soutien du FEDER est fixé dans la décision de la Commission relative au programme de coopération correspondant.**
- (2) Conformément aux plafonds définis à l'article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013 et sous réserve de ceux-ci.**

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

2014-2020

L'Autorité de gestion a réalisé plusieurs types d'évaluations conformément au Plan d'évaluation : trois évaluations et études pour la collecte des données pour le suivi du cadre de performance. Des études complémentaires ont porté sur l'appui à l'analyse des stratégies des Plans intégrés et du troisième appel à projets, et sur la valorisation des résultats et capitalisation.

En détail, les études réalisées:

1. Evaluations :

- Bilan évaluatif : 10/2018 – 05/2019

L'objectif de l'évaluation de mise en œuvre a été d'analyser les processus mis en place pour accompagner la réalisation du programme et d'apprécier l'atteinte des objectifs.

- Evaluation d'impact, une par Axe thématique : 10/2019 – 03/2021

Les évaluations d'impact ont eu l'objet d'analyser les premiers effets réels des opérations financées et la contribution du soutien FEDER. L'évaluation a porté sur l'ensemble des 4 axes thématiques.

- Structuration du Programme : 04/2019 – 03/2020

Pour la préparation de la programmation 2021-2027, l'AG a réalisé une étude spécifique sur le fonctionnement du Programme en 2014-2020, afin d'identifier des pistes pour améliorer l'efficacité de sa gestion telles que simplification, efficacité administrative et fluidité des relations avec les porteurs de projets.

2. Etudes de collecte des données :

Pour le recensement des indicateurs, plusieurs phases d'approfondissement ont été réalisées tout au long du Programme, et l'analyse a été finalisée en 2023. Les résultats chiffrés des études ont été indiqués au niveau de chaque indicateur dans le Rapport final de mise en œuvre.

- Appui à la définition de la valeur cible et de la valeur atteinte des indicateurs de résultat 1.2 (Nombre de commandes publiques qui prévoient l'utilisation d'éco-matériaux sur le territoire ALCOTRA dans les deux ans après la fin des projets pilotes), 2.1 (Nombre d'institutions publiques disposant d'outils de planification territoriale qui intègrent des stratégies d'adaptation au changement climatique), 4.1 (Niveau de capacité des opérateurs fournissant des services sanitaires, sociaux et d'aide à la personne expérimentés dans la zone transfrontalière), : 06/2016 – 12/2023

Les valeurs de base de ces trois indicateurs ont été recensées en 2016 grâce à la réalisation d'une série d'enquêtes. Les valeurs intermédiaires atteintes au 31/12/2018 ont été recensées en 2019 ; les valeurs finales atteintes ont été recensées en 2023.

Pour assurer une cohérence globale dans l'approche, a été utilisée la même méthodologie pour le recensement initial, intermédiaire et final.

L'analyse de l'indicateur 4.1 a mis en évidence l'impact significatif du COVID-19 sur les systèmes sociaux et de santé dans les régions transfrontalières. Des nouvelles solutions mises en œuvre par les projets se sont pérennisées ou adaptées: la télémédecine et santé numérique ; le renforcement de la coopération internationale et le partage des données pour faire face aux menaces sanitaires transfrontalières ; l'amélioration de l'éducation et la formation des professionnels de la santé.

- Appui à la définition de la valeur atteinte de l'indicateur de résultat 3.1b (Satisfaction des touristes), : janvier 2019 – décembre 2023

La méthodologie utilisée dans le cadre de ce recensement s'est basée sur l'approche du projet StratTour, approuvé par ALCOTRA 2007-2013. Les enquêtes ont été réalisées un an après la fin des projets : chaque année, à partir de 2019 sur les valeurs 2018, les projets clôturés ont été analysés.

Dans l'année 2020 la pandémie du COVID-19 a fortement impacté le secteur touristique à cause des restrictions de déplacement. L'analyse des valeurs a pris en compte ce contexte. Les projets ont souligné que : les limitations de déplacements entre les Etats ont eu un fort impact en termes de fréquentation ; des sites ont connu des fermetures avec l'impossibilité de mettre en place leurs activités prévues ; les sites touristiques ont dû s'adapter aux nouveaux protocoles sanitaires ; d'autres projets ont pu conserver une dimension touristique via plateformes en ligne développées dans le cadre des projets, ce qui a permis un accès virtuel aux sites.

3. Etudes complémentaires :

- Appui à l'analyse des stratégies des Plans intégrés : mai 2017 - juillet 2017

En 2017 le Programme a souhaité demander à des experts indépendants un appui dans l'analyse des candidatures relatives aux plans intégrés thématiques (PITEM) et territoriaux (PITER).

L'étude a permis de sélectionner 6 PITEM et 6 PITER de qualité, et de fournir des recommandations pour accompagner et améliorer la mise en œuvre pour une meilleure cohérence territoriale et thématique. Ces recommandations ont permis d'aboutir, dans la programmation 21-27, à des stratégies mûres et consolidées.

- Appui à l'instruction du troisième appel à projets, portant sur l'éducation et la formation : septembre 2019 – mars 2020

Dans le cadre de l'appel à projets dédié à l'objectif spécifique 4.2, « Accroître l'offre éducative et de formation et les compétences professionnelles transfrontalières », doté d'un montant de 4,2 M€.

Afin d'avoir une vision d'ensemble des projets, un appui d'experts sur des projets thématiques et un classement homogène, l'AG a fait appel à un prestataire en appui au Secrétariat conjoint, en charge de l'instruction, dans l'analyse des dossiers reçus.

L'étude a permis de sélectionner les projets de l'appel en avril 2020, ce qui a favorisé l'avancement de l'axe 4 et l'atteinte des valeurs des indicateurs financiers et de réalisation et de résultat.

- Etude de valorisation des résultats et capitalisation : 05/2023 – 10/2023.

En fin programmation, l'AG a souhaité renforcer ses pratiques de recensement et de valorisation des résultats.

Le programme s'est doté d'une librairie des livrables avec la finalité de systématiser, collecter et organiser les informations disponibles, pour les valoriser et les utiliser.

Pour les 158 projets thématiques de la période 2014-2020, 500 livrables ont été recensés.

La librairie de livrable a un double usage :

- *interne*. A travers ce travail d'approfondissement et valorisation, le Programme a souhaité consolider son approche en matière de capitalisation ; la trajectoire de cette démarche est tracée dans le Plan d'évaluation 2021-2027, avec un point de départ dans le recensement des résultats disponibles.

- *externe*, à destination des porteurs des projets, des administrations du programme, des acteurs clés du territoire. La librairie a été publiée sur le site internet en mars 2024, avec la possibilité de filtrer par thématique, typologie de projets, période de mise en œuvre des projets, typologie d'acteur.

Le recensement des livrables a été réalisé pour la période 2014-2020 et une méthodologie d'approfondissement a été conçue pour être réutilisable par l'Autorité de gestion sur la période 2021-2027 :

- un *modèle de livrable* a été élaboré pour que les porteurs puissent avoir à disposition un set d'information pour chaque type de livrable ;
- une *méthodologie spécifique* a été mise en place au niveau du Programme afin de faciliter le recensement des informations et d'analyse qualitative tout au long de la vie des projets.

L'approche innovante du Programme sur le recensement des livrables et la méthodologie associée a fait l'objet d'un échange d'expérience au sein d'un atelier national organisé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires sur la capitalisation, et avec d'autres Programmes :

- au programme FSE au sein de l'AG de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- au programme INTERREG POCTEFA

2021-2027

Les évaluations réalisées au cours de la période 2014-2020 ont permis de construire des recommandations utiles à la programmation 2021-2027.

Pour la préparation du 21-27 l'AG s'est appuyée sur deux prestataires externes, pour : la rédaction du Programme de coopération, la réalisation de l'évaluation stratégique environnementale (ESE) et de l'analyse des principes DNSH (« do no significant harm »).

Étape par étape, tous les éléments constitutifs du Programme ont été abordés en Task force : la participation active et les contributions des administrations partenaires ont permis la présentation au Comité de suivi des plusieurs versions du Programme 21-27. Le Programme a été transmis à la Commission européenne le 24 mai 2022, pour une approbation définitive le 29 juin 2022.

Sur la base de l'expérience 2014-2020 et des conclusions des études, le Programme a renforcé, pour la nouvelle programmation, les aspects de suivi et d'évaluation à travers :

- un Guide indicateurs conçu pour l'accompagnement des bénéficiaires ;
- un outil pédagogique sur le cycle de vie des indicateurs dans le cadre de la vie du projet, à disposition des porteurs et des futurs porteurs de projets ;
- un Plan d'évaluation qui comprend des informations sur les évaluations prévues, notamment le calendrier et le type d'évaluation, l'approche méthodologique, les besoins et la disponibilité des données ainsi que les ressources nécessaires. Le Plan d'évaluation a été approuvé par le Comité de suivi et transmis à la Commission européenne en mai 2023.
- une méthodologie d'analyse spécifique des livrables du Programme.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a été désignée, après la Région Piémont, comme nouvelle Autorité de gestion du Programme d'un commun accord par les Etats membres et les partenaires institutionnels du programme lors du Comité de suivi du 17 juin 2013 à Nice. Cette désignation a conduit la nouvelle Autorité de gestion à construire, dans les premiers mois du démarrage du programme, les outils, les procédures, les compétences et l'organisation interne nécessaires à la bonne mise en œuvre d'ALCOTRA. Cette activité s'est révélée particulièrement prenante alors même que les premiers appels à projets étaient lancés sur les territoires.

Pour répondre à cet enjeu, l'Autorité de gestion a mis en place un processus d'amélioration continu permettant d'engager rapidement les fonds FEDER tout en perfectionnant in-itinère ses outils de pilotage.

Ainsi, le processus d'instruction a été amélioré en cours de mise en œuvre. Pour la sélection des projets du second appel, une réunion a été organisée afin d'échanger sur le système de notation et comprendre les écarts entre les notes. Le classement des projets s'est par ailleurs uniquement basé sur une note et illustré par un formulaire de synthèse des instructions. L'amélioration du processus d'instruction a aussi concerné les PITEM et les PITER. Le Document de mise en œuvre (DOMO) a été modifié, afin de préciser les critères de sélection pour les différentes phases des plans intégrés.

Le programme a également été confronté à des difficultés liées à l'outil informatique Synergie CTE, notamment aux délais de construction des formulaires, au traitement différé des demandes d'évolutions des différents programmes ainsi qu'à des limitations de fonctionnalité. Synergie CTE a donc nécessité un temps de travail dédié important avec parfois la mise en place de solution de contournements.

Enfin, les contrôles de premier niveau ont nécessité un travail important de coordination afin d'homogénéiser les pratiques entre la France, où les contrôles étaient externalisés, et l'Italie où les contrôles étaient effectués par les Régions partenaires. Pour ce faire, de nombreuses réunions d'information/formation ont été organisées par l'Autorité de gestion, l'Autorité Nationale Française et les Régions italiennes et des communications régulières ont été adressées aux contrôleurs.

Evènements extérieurs majeurs COVID-19 et Tempête Alex

La pandémie Covid-19 (mars 2020) et la tempête Alex (octobre 2020) sont sans nul doute les événements qui auront le plus lourdement impacté les porteurs de projets du Programme, nécessitant une mobilisation rapide et complète de l'Autorité de gestion pour apporter des réponses concrètes aux difficultés rencontrées par les bénéficiaires. Ainsi, suite aux mesures de flexibilité approuvées par le Programme en 2020 pour les projets du 2e appel et aux réunions de concertation avec les chefs de file des plans intégrés PITER et PITEM, un plan de reprise et de résilience a été approuvé par le Comité de suivi du 3 février 2021. Ce plan a permis aux projets d'adapter leur calendrier de réalisation et leurs activités au nouveau contexte post-pandémie et post-tempête, sans aucune pénalité financière. Sur les 58 projets constituant les plans intégrés, 54 projets ont sollicité et obtenu début 2021 une prorogation des temps de réalisation allant de 2 à 12 mois. Quant aux 7 projets retenus au titre du 3e appel à projets mi-2020, la plupart ont retardé leur démarrage opérationnel du fait de la pandémie.

Ces mesures d'urgence ont non seulement permis de sécuriser les bénéficiaires dans leurs activités mais également de garantir l'atteinte des objectifs de réalisation et de résultat du Programme.

Clôture 2014-2020 et lancement de la nouvelle programmation 2021-2027

Un travail d'anticipation a dû être conduit par l'Autorité de gestion afin de respecter le calendrier de clôture, les contraintes de certification liées au dégageant d'office et la bonne réalisation du programme. La stratégie définie par l'Autorité de gestion et validée par le Comité de suivi s'est composée de 2 volets :

- une démarche de surprogrammation des crédits FEDER afin d'atteindre un taux de 100% de réalisation en clôture. Un 4^e appel à projets simples a donc été ouvert d'avril à juin 2021. Cet appel à projets a permis de sélectionner en janvier 2022, 17 projets prêts à être réalisés sur une durée de 15 mois et pour lesquels seuls 20% de la subvention FEDER ont été garantis par le Programme. Sur la base des reliquats FEDER disponibles en clôture, le Comité de suivi d'avril 2024 a pu confirmer la disponibilité de 100% du montant de la subvention FEDER accordée à ces projets ; permettant ainsi de clôturer la programmation 14-24 avec un taux de près de 99% de réalisation ;
- une démarche de sécurisation du dégagement d'office (DO) avec le recrutement d'un chargé de mission DO pour 3 ans renforçant les capacités de traitement des demandes de certification du SC, mobilisant l'ensemble des contrôleurs de premier niveau et les administrations partenaires pour l'atteinte des objectifs, réalisant des pré-contrôles de certificats de premier niveau et assurant un suivi hebdomadaire des objectifs de certification. Cette approche s'est révélée payante et le dernier appel de fonds a été adressé par l'Autorité de certification à la CE le 28 mai 2024.

A cette activité prenante et importante est venue se superposer la préparation et le lancement de la nouvelle période de programmation 21-27 avec notamment la finalisation du nouveau Programme Opérationnel 2021-2027, la mise en place de l'ensemble des nouvelles procédures et documents de gestion : formulaire de candidature, critères de sélection, grille d'évaluation, manuel de mise en œuvre, etc.

L'Autorité de gestion et le Comité de suivi ayant fait le choix de la continuité entre les 2 périodes de programmation, il a également fallu procéder au lancement de 2 appels à projets sur la programmation 21-27 avec l'instruction complète du premier appel concentrée sur l'année 2022.

La gestion concomitante de 2 Programmes s'est relevée être un véritable défi : nouvelles orientations stratégiques du Programme, notamment en direction de la jeunesse et des questions environnementales, introduction du nouvel ISO Interreg, stratégie de territorialisation (OP5), nouveau cadre réglementaire, mise en place des options des coûts simplifiés, nouvelle typologie de projets (microprojets), simplification administrative.

La gestion du cadre de référence de la programmation 2014-2020 et du nouveau cadre de référence 2021-2027 a nécessité agilité et adaptation de la part des équipes qui, au final, ont su relever ce défi, en étroite collaboration avec les partenaires du programme. Les rapporteurs de la Commission en charge du suivi du Programme se sont montrés à l'écoute des besoins des acteurs du Programme, des bénéficiaires et des citoyens du territoire.

b) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, autrement, cela figurera au point 9.1. Une évaluation afin de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctives prises ou prévues, le cas échéant.

--

6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents.

**7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU
RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

8.1. Grands projets

Tableau 7: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Investissements totaux	Coûts totaux éligibles	Date notification/présentation prévue	de	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Principales réalisations	Date de signature du premier marché de travaux (1)	Observations
--------	-----	--------------	------------------------	------------------------	---------------------------------------	----	--	---	--------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--------------

(1) En cas d'opérations mises en œuvre dans le cadre de structures PPP, la signature du contrat de PPP entre l'organisme public et l'organisme privé [article 102, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face.

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme de coopération.

8.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 8: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Coûts totaux éligibles	Total du soutien public	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Présentation [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principales réalisations et principaux résultats	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	------------------------	-------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	---------------------------------------	---	--------------	--	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

9.1 Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	#1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées
-----------------	--

Les 20 projets financés dans le cadre de l'Axe 1 ont contribué à renforcer la capacité d'innovation des acteurs économiques de l'aire.

65 services innovants ont été développés, et dans le territoire de coopération 668 contrats impliquant l'utilisation de matériaux éco-durables.

La **dimension innovante** des projets financés dans le cadre de l'Axe 1 peut s'apprécier à travers des :

- Innovations de produit, comme dans le cas du projet ANTEA avec l'introduction de nouvelles méthodes de production et de marketing pour les fleurs comestibles ou comme le projet Innov'Api dans le cadre de l'amélioration de l'apiculture via l'utilisation de méthodes innovantes.
- Innovations organisationnelles, développant des réseaux d'acteurs économiques transfrontaliers (CoeurInnovant).
- Innovation des processus, visant à développer l'économie locale dans son ensemble fournissant une méthodologie innovante pour renforcer le dynamisme territorial (InnovLab, CoeurInnovant).

Les projets ont ainsi contribué au développement de l'écoconstruction via les nombreux échanges de connaissances réalisées, mais également via les cas pilotes, permettant d'utiliser les éco-matériaux en conditions réelles (p.ex. rénovation du laboratoire de la Scuola Edile de Cuneo, basé à Boves dans le cadre du projet Eco-Bati). Ces projets ont contribué à l'adoption de ces pratiques innovantes de la part des pouvoirs publics, en fournissent aux administrations publiques les lignes directrices leur permettant de repenser les bâtiments de manière plus respectueuse de l'environnement (ECOGETIQUE).

Les actions mises en œuvre par les projets ont permis de développer des **réseaux entre les acteurs** du territoire: certains projets ont développés des clusters grâce à leur partenariat soit en interne (Innov'Api), soit entre les partenaires du projet et des acteurs externes (ANTEA), tandis que d'autres (InnovLab, CoeurInnovant) ont mis en œuvre des instruments permettant aux entreprises du territoire de se former en clusters.

Les projets financés ont permis de créer des effets leviers afin de dynamiser l'économie du territoire transfrontalier. Cette dimension émerge notamment à travers le PITEM CLIP (Coopération pour une innovation appliquée) et dans une moindre mesure dans les PITER GraiesLab, Cœur'Alp et Terres Monviso.

Axe prioritaire	#2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire
-----------------	--

Les 27 projets financés dans le cadre de l'Axe 2 ont contribué à améliorer la résilience du territoire ALCOTRA face aux changements climatiques : 837 institutions publiques disposent d'outils de planification territoriale qui incluent des stratégies d'adaptation au changement climatique ; 4425 personnes activement mobilisées dans les mesures de prévention des risques.

Les projets ont contribué à l'adoption d'engagements par les acteurs politiques locaux à l'instar du projet AdaptMontBlanc qui d'une part a participé à la Carta di Budoia, engageant les élus à adopter des stratégies

d'adaptation face aux changements climatiques, et qui, d'autre part, influence l'élaboration du futur Plan Local Urbain (PLU) de la ville de Chamonix s'appuyant sur le Rapport Climat rédigé par le projet.

Les projets financés impactent non seulement la dimension de la gouvernance, mais aussi la sensibilisation des citoyens et des décideurs, à travers de la réalisation d'une série d'outils innovants (p.ex. la réalité virtuelle utilisée pour la prévention des risques comme dans RISK FOR) qui permettent de former les acteurs locaux (premier secours, administrations) à l'ensemble des risques présents sur le territoire. Les projets augmentent la population bénéficiant de mesures de protection grâce à leur capacité de sensibiliser les citoyens et les décideurs politiques. L'impact est principalement lié aux activités de communication à destination du grand public (p.ex. RESBA), mais aussi aux développements de solutions innovantes telles que l'application pour smartphone développée dans le cadre de RISK-COM.

Les projets ont impliqué des partenaires en charge de la gestion du territoire, par exemple les administrations publiques. En effet, la composition du partenariat montre un certain parallélisme au sein des partenariats, avec des bénéficiaires similaires de part et d'autre de la frontière ; à titre d'exemple, les deux agences de l'environnement des régions PACA et Piémont (Air PACA et ARPA Piémont) collaborent dans le cadre de CCLIMAT.

Cette dimension émerge notamment à travers le PITEM RISK entièrement dédié à cette thématique et dans une moindre mesure dans les PITER Paysages avec le projet Pays-Résilient et Alpimed avec le projet Clima.

Axe prioritaire	#3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte
-----------------	--

Les 79 projets financés dans le cadre de l'Axe 3 ont contribué à renforcer l'attractivité du territoire ALCOTRA à travers la conservation environnementale et la valorisation des ressources naturelles et culturelles, également à travers le développement du tourisme durable et de l'économie verte.

1356 communes ont été intéressées par les projets de protection et valorisation du patrimoine, avec un degré de satisfaction des touristes considéré « élevé ».

En termes de gouvernance : 37 plans d'action ont été partagés à l'échelle transfrontalière pour la connaissance et la gestion de la biodiversité ; 22 stratégies locales de mobilité durable ont été mises en œuvre à destination des groupes cibles spécifiques.

La valorisation du patrimoine naturel et culturel a été améliorée à travers :

- la réalisation d'investissements structurants pour moderniser les lieux touristiques (PACE – Sauvegarder) et le renouvellement de l'offre touristique (projet Mi.Mo) avec des impacts positifs en termes d'augmentation du flux touristique.
- la création et le développement de nouvelles offres touristiques sur le territoire de coopération, comme des parcours touristiques (NAT.SENS), ou des itinéraires touristiques (Ducs des Alpes), ou bien des kits à l'usage de touristes (TourScience).
- la mise en œuvre de diverses formations à destination des opérateurs touristiques du territoire (Nat.Sens, NTC).
- une gestion plus durable du patrimoine naturel et culturel par deux typologies d'action : la récupération du patrimoine culturel permettant d'en améliorer la gestion (ITINERAS) et la sensibilisation et mise en commun des connaissances afin de mieux protéger le territoire (P.A.C.T.A).
- l'amélioration de la protection des habitats et des espèces fragiles (voir par exemple les activités de régénération mises en œuvre par RestHAlp et de protection réalisée par Lemed-Ibex).
- la réalisation des solutions d'écomobilité, tel que la construction de pistes cyclables (Alpimed Mobil), ou le développement de l'intermodalité afin de faciliter l'usage des structures cyclables (EduMob).

Les sites Nature 2000 et les aires naturelles sont directement impliqués dans les projets (p.e.x. Parc Grand Paradis, Parc National des Ecrins, Bacino Imbriero Montano – BIM) et les actions menées par les projets

visent à améliorer les connaissances scientifiques des acteurs impliqués, mais aussi du grand public, liées à la faune (Lemed-Ibex), la flore (RestHALp) et au domaine des ressources naturelles au sens large (EauConcert2, BioDivAlp). Les activités réalisées ont favorisé l'attention des citoyens et des stakeholders locaux sur la thématique de la préservation de l'environnement et de l'habitat naturel des espèces, grâce aux campagnes de sensibilisation destinées au grand public (GEOBIODIV, Biodiv'Connect).

En termes de changement au niveau des politiques territoriales, le PITEM MITO a eu pour objectif de développer des stratégies de gouvernance partagées dans le secteur touristique. Parmi les autres Plans, le PITEM Biodiv'Alp s'est entièrement consacré à la thématique de la biodiversité et des continuités écologiques.

Axe prioritaire	#4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne
-----------------	---

Les 32 projets de l'Axe 4 ont contribué à favoriser l'installation et la permanence des familles et des personnes dans les aires de montagnes et rurales, grâce à 172 cours de formation et de parcours professionnalisant d'enseignement transfrontalier et à un niveau augmenté de la capacité des opérateurs fournissant des services sanitaires, sociaux et d'aide à la personne (qui passe de 29% à plus de 40%).

Les projets de l'Axe 4 ont permis:

- d'améliorer l'accès aux services sanitaires/services sociaux, par exemple en expérimentant les guichets médico-sociaux uniques pour les personnes âgées (projets PITER Terres Monviso, Terres Monviso - Incl) ou le développement d'une plateforme de télémedecine en ligne (PITEM PRO-SOL) ;
- d'améliorer l'efficacité et la durabilité des systèmes sanitaires investissant dans les systèmes pouvant être utilisés sur le long terme (Terres Monviso - Incl) ou incluant dans le partenariat les personnes responsables des prestations d'assistance (projets PITEM PRO-SOL - PRO-SOL Jeunes),
- d'augmenter les compétences des étudiants et des travailleurs dans des domaines spécifiques à travers l'organisation de formations, stages et masters conjoints. Par exemple, avec FEAST la formation universitaire à l'échelle transfrontalière participe aussi au développement du bilinguisme dans l'aire de coopération.
- de créer des opportunités d'emploi, un impact indirect des projets lié à l'augmentation des compétences déterminées par les activités de formation (p.ex. V.A.L.E).

Pour ce qui concerne la gouvernance transfrontalière, le projet Co.Sa.T a contribué à l'utilisation de nouvelles pratiques sur le territoire via l'élaboration et l'expérimentation de nouveaux protocoles sanitaires de prise en charge des patients transfrontaliers, chacun conçu par un groupe de travail constitué d'opérateurs sanitaires des deux pays. Ces innovations ont impacté les pratiques de certains partenaires du projet qui planifient d'appliquer dans leurs territoires les protocoles développés par d'autres partenaires transfrontaliers. Le projet A.P.P. VER, visant notamment le rapprochement de la formation scolaire et professionnelle aux organisations vertes du territoire, sera inscrit dans la stratégie régionale de développement durable et dans l'agenda métropolitain de développement durable de la ville de Turin.

Les projets inclus dans le PITEM Pro-Sol et dans les 3 PITER (GraiesLab, Terres Monviso, Coeur'Alp) ont permis de renforcer l'offre de services socio-sanitaires sur les territoires, d'échanger des bonnes pratiques, en ayant également recours à des méthodes innovantes d'animation comme les living lab (GraiesLab).

Axe prioritaire	#5 - Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions
-----------------	---

Les projets soutenus au titre de l'axe 5 ont permis d'assurer une gestion efficace du Programme, à travers le financement de :

- 51 projets sur l'O.S 5.1 « Garantir la gestion efficace du programme et des fonds », assurant la bonne mise en œuvre de la programmation ;
- 10 projets sur l'O.S 5.2 « Améliorer l'information et l'animation », ayant comme but la qualité des projets, l'obtention de résultats concrets, la capitalisation des bonnes pratiques, la communication et la sensibilisation des citoyens, des porteurs de projets, des bénéficiaires.

Les deux objectifs spécifiques ont été mis en œuvre sur la base d'un Plan d'Assistance technique défini par l'Autorité de Gestion et approuvé par l'ensemble des partenaires. En 2018, lors du Comité de suivi du 11 juillet 2018 à Imperia, le Plan d'AT a fait l'objet d'une modification.

En 2023 le Comité de suivi du Programme a approuvé la stratégie d'engagement des reliquats d'Assistance technique définie par l'Autorité de gestion, en approuvant 6 derniers dossiers sur l'O.S 5.1 pour une sur-programmation de 2,5 M € FEDER. Cette stratégie a permis d'atteindre sur l'axe 5 un taux de réalisation de 99%, soit 11,8 M € FEDER dépensés.

Sur les 51 projets approuvés au titre de l'O.S 5.1, 20 projets ont été gérés en modalité gestion directe et 31 en mode subvention.

Les 20 projets en gestion directe ont assuré : le bon fonctionnement des Autorités en charge du Programme (Autorité de gestion et Secrétariat conjoint, Autorité de certification, Autorité Nationale Française), l'organisation des instances, la piste d'audit, la réalisation d'études et évaluations pour permettre une bonne instruction et sélection des projets, ainsi que la capitalisation des résultats et la bonne clôture du Programme.

Les 31 projets en mode subvention ont financé le personnel des administrations partenaires dédiés au Programme et du réseau d'animation, ainsi que l'organisation des instances.

Sur les 10 projets approuvés au titre de l'O.S 5.2, 3 projets ont été gérés en modalité gestion directe et 7 en mode subvention. Ces projets ont permis la mise en œuvre du Plan de communication du Programme, ainsi que les actions de communication des administrations partenaires.

Des actions innovantes ont pu être accompagnées par l'Assistance technique, telles que l'effort de présentation des projets concrets sur le site internet et sur les réseaux sociaux, la conception d'une base de données à diffuser sur le site contenant les livrables des projets financés par la programmation 2014-2020, le bon fonctionnement du Conseil des jeunes – premier Conseil des jeunes intégré dans la gouvernance d'un Programme de coopération transfrontalière –, les événements de communication du Programme qui ont souvent ciblé un public jeune, et toute autre action en faveur des principes horizontaux.

Le suivi du Plan d'Assistance technique a été toujours garanti par l'Autorité de gestion, qui l'a partagé avec l'ensemble des administrations partenaires à l'occasion des réunions des instances. Ce suivi a intégré tout ce qui concernait l'engagement des dossiers, la remontée des dépenses, les disponibilités FEDER.

Des mesures d'accompagnement des administrations partenaires dans les phases de dépôt, remontée des dépenses et clôture des dossiers ont été mises en place par l'Autorité de gestion, contribuant à consolider les liens avec les administrations partenaires et une culture administrative des fonds européens. Ces mesures ont été renforcées en 2023 afin de permettre la bonne clôture des derniers dossiers de la programmation 2014-2020 dans des délais plus rapides et conformes aux règlements UE et au Document de Mise en Œuvre.

9.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» dans le programme de coopération et les opérations [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point d), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures spécifiques en vue de tenir compte des principes définis à l'article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination, comprenant, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension du genre dans le programme de coopération et les opérations

Le Programme ALCOTRA s'est approprié les principes horizontaux dont la non-discrimination et l'intégration de la dimension « hommes-femmes » tant dans la phase de programmation, via la définition d'objectifs spécifiques en ligne avec ces principes, que lors de la mise en œuvre, en prévoyant des instruments dédiés pour évaluer l'impact potentiel des projets répondant à ces thématiques. Le document de mise en œuvre du Programme mentionne le respect des principes horizontaux comme critère d'éligibilité tandis que les formulaires de candidature posent la question de la bonne prise en compte des mesures de non-discrimination ainsi que de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du projet, un critère analysé durant l'instruction.

L'évaluation du Programme ALCOTRA a permis de mettre en lumière les impacts positifs en termes de non-discrimination et d'égalité entre les femmes et les hommes des projets, surtout ceux financés au titre de l'axe 4. En effet, ils octroient des impacts positifs en termes de création d'instruments et de services utiles aux populations vivant dans les aires de montagnes et rurales, incluant les personnes vulnérables et en difficulté tout en diffusant la culture de l'égalité.

Le Programme a fait la promotion de ces principes à travers le financement de projets exemplaires, parmi lesquels :

- Action4vision : projet visant à répondre aux besoins de prise en charge sanitaire et sociale des populations atteintes de handicap visuel ;
- Nat.Sens : projet visant à la création de parcours sensoriels, inclusifs et utilisables par tous, y compris les personnes handicapées motrices, visuelles et intellectuelles, les personnes âgées et les familles avec enfants ;
- Femmes : projet visant à diffuser la culture de l'égalité de genre sur le territoire transfrontalier tout en favorisant l'insertion socio-professionnelle des femmes ainsi qu'en créant de nouveaux services socio-sanitaires répondant aux besoins des femmes ;
- Duc des Alpes : projet culturel visant à accroître l'attractivité touristique des territoires alpins autour des lieux historiques de la Maison de Savoie, qui a plusieurs fois placé des figures féminines historiques au centre de ses expositions, rappelant leur influence.

En outre, l'Autorité de gestion ALCOTRA a valorisé les principes de non-discrimination et d'égalité entre les hommes et les femmes à travers des actions de communication spécifiques : concours photo sur les principes horizontaux à destination des bénéficiaires, exposition itinérante des clichés, participation au « Forum extraordinaire » sur le handicap de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, spectacle d'un groupe de six chanteuses, Cœur de femmes, en lien avec la journée internationale de la montagne le 11 décembre 2022 (les femmes déplacent des montagnes). Enfin, le Programme ALCOTRA a lancé son Conseil des jeunes, premier conseil transfrontalier à l'échelle européenne en 2022. Composé des représentants de

chaque département français et province italienne, son objectif est de représenter le point de vue de la jeunesse du territoire ALCOTRA, donnant aux jeunes ainsi intégrés dans le débat la possibilité de devenir acteurs du changement de la zone transfrontalière. Cette nouvelle gouvernance a d'ores et déjà inscrit l'égalité Femmes/Hommes comme un principe fort de son mandat et intégré la promotion de l'égalité comme critère pour accorder le label Jeunes aux projets.

9.3 Développement durable [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte des principes définis à l'article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif au développement durable, y compris, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir le développement durable conformément à cet article

Le développement durable est un thème transversal du Programme, conformément à l'art. 8 du règ. UE 1303/2013. Il est présent dans plusieurs axes du Programme. L'axe 1 sur l'innovation privilégie des actions caractéristiques des politiques de développement durable : ramassage et traitements des déchets, gestion des ressources hydriques, mobilité durable, qualité de l'air ; l'axe 2 affiche un objectif spécifique dédié à la mise en œuvre de modèles innovants d'écoconstruction et d'économies d'énergie ainsi qu'un autre objectif spécifique sur l'impact des changements climatiques ; l'axe 3, est fortement centré sur le développement durable puisque il favorise les actions liées au tourisme durable, à la gestion de la biodiversité et à la mobilité durable.

La contribution des opérations au développement durable a été systématiquement prise en compte dans la sélection des projets 14-20 et les autorités environnementales ont été associées aux évaluations, notamment dans le cas de l'évaluation des incidences environnementales. Un Groupe Technique Environnement (GTE) a été constitué composés des directions chargées de l'environnement des Conseils régionaux de Auvergne-Rhône-Alpes et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que des Autorités environnementales des Régions Vallée d'Aoste, Piémont et Ligurie. Ce groupe a été en charge d'une démarche méthodologique et d'expertise pour l'AG ou toute administration partenaire. Son expertise est intervenue en fonction des besoins, notamment en début de programmation.

3 projets illustrent particulièrement bien la contribution du Programme à l'objectif de développement durable de l'UE :

Au titre de l'OS 1.1, le projet INTESE a développé des services innovants pour la gestion des déchets urbains dans les zones rurales et montagneuses. L'expérimentation a été un succès car elle a permis d'éviter plus de 100 tonnes de déchets organiques ainsi que de créer plus de 30 tonnes de compost. Le projet a été reconnu au niveau national italien de la part de l'ENEA comme une bonne pratique.

Au titre de l'OS 4.2, le projet DAC a développé une plateforme de formation transfrontalière afin d'élever les compétences nécessaires au territoire pour contribuer aux objectifs du Pacte vert pour l'Europe et l'engagement des parties prenantes et de la population. 325 personnes ont ainsi suivi les cours en ligne et 44 en présentiel.

Enfin, au titre de l'OS 3.2, le Plan intégré thématique dédié à la thématique environnementale, Biodiv'Alp, représente la contribution la plus structurante du Programme au développement durable. Ce plan a sensiblement contribué à protéger et valoriser la biodiversité et les écosystèmes alpins du territoire ALCOTRA. Plusieurs réalisations majeures sont à souligner comme par exemple des restaurations d'importants réseaux écologiques, des plans d'actions transfrontaliers et des observatoires pour la gestion de la biodiversité, le partage de compétences entre les professionnels de la gestion environnementale et la réalisation d'inventaires et bases de données transfrontalières. Le projet Cobiodiv a notamment permis de valoriser les habitats de prairies polyspécifiques (code 6210), prairies xérophiles siccontinues à dominance graminées (code 6260), oasis xerotherminche (6240) et tourbière boisée (91D0) et tourbière (7110). Le PITEM Biodiv'Alp aura permis de restaurer 23 habitats et de mettre en place 20 plans d'action partagés à l'échelle transfrontalière pour la connaissance et la gestion de la biodiversité.

9.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Montant calculé du soutien à apporter aux objectifs liés au changement climatique sur la base des données financières cumulées par catégorie d'intervention dans le tableau 7

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
#1	4 951 088,73	19,21%
#2	20 855 840,10	63,42%
#3	9 005 215,87	9,18%
Total	34 812 144,70	17,50%

Le changement climatique est pris en compte de manière spécifique par l'Axe 2 « Environnement mieux maîtrisé » ainsi par d'autres objectifs spécifiques.

L'OS 2.1 vise à promouvoir l'adoption de stratégies partagées d'adaptation au changement climatique. Les interventions ont impacté la dimension politique des territoires: AdaptMontBlanc a participé à la Carta di Budoia, engageant les élus à adopter des stratégies d'adaptation face aux changements climatiques, et a influencé l'élaboration du futur Plan Local Urbain de la ville de Chamonix.

L'OS 2.2 souhaite augmenter le nombre de personnes sensibilisées aux mesures de prévention des risques et impacter la gouvernance du territoire : des outils innovants (la réalité virtuelle utilisée pour la prévention des risques avec RISK FOR) permettent de former les acteurs locaux à l'ensemble des risques présents sur le territoire et d'augmenter leur capacité à les prévenir et à les gérer.

L'OS 1.2 vise la dimension de l'action publique et se concentre sur les éco-matériaux issus de la production locale. Les expérimentations des projets se sont traduites via le développement de cas pilotes (rénovation du laboratoire de la Scuola Edile de Cuneo pour Eco-Bati) permettant d'utiliser les éco-matériaux. Les nouveaux modèles de bio-construction et la mise en valeur des filières locales ont permis d'ouvrir en faveur de l'efficacité énergétique et de la réduction des distances de transport des matériaux.

L'OS 3.2 vise à faire croître le nombre d'initiatives et de plans d'action partagés sur la biodiversité. Les projets ont permis l'amélioration de la protection des habitats naturels par des actions concrètes de réhabilitation des habitats dégradés (RestHAIP). Fragilisés, les écosystèmes sont moins à même de jouer leur fonction de régulateur du climat : les projets contribuent à trouver des solutions au changement climatique, à travers de l'adaptation fondées sur la nature.

Plusieurs actions de communication sur le changement climatique ont été menées par le Programme, de l'organisation des événements à la production des outils de communication : utilisation de matériaux durables, préférence du numérique, mise en place de solutions d'écobilité, repas zéro déchet, préférence pour les fournisseurs locaux.

Le développement durable a été érigé en thème central de l'événement annuel ALCOTRA 2019 : une véritable opération de sensibilisation du public en vue de favoriser les comportements actifs. Cet événement a eu lieu au col du Petit Saint-Bernard, à une altitude de 2188 mètres. Au vu de la situation géographique du lieu, le respect de l'environnement et les objectifs de développement durable ont naturellement été intégrés au programme. Les participants ont donc pu assister à des interventions d'experts sur le thème du développement durable illustrées par des exemples de bonnes pratiques.

Le concours de storytelling de 2021 a convié des jeunes à partager des histoires sur le changement climatique dans le territoire ALCOTRA. À cette occasion, Nicolas Plain, ambassadeur de la SUERA pour

la présidence française, est intervenu pour sensibiliser les jeunes participants à l'environnement lors d'un vol virtuel en parapente.

Il est important de mentionner la participation et la valorisation des projets ALCOTRA lors d'événements d'envergure internationale. En 2021, deux projets exemplaires sur le sujet des changements climatiques ont été présentés à la COP26 de Glasgow : ARTACLIM et Habit.A.

9.5 Rôle des partenaires dans la réalisation du programme de coopération [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n°1303/2013 et article 14, paragraphe 4, premier alinéa, point c), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte du rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013, y compris la participation des partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme de coopération

L'AG a placé les partenaires institutionnels, sociaux-économiques et associatifs au cœur de l'animation et de la gouvernance multi-niveaux de la programmation 14-20. Ainsi, des représentants de la société civile avec voix consultative ont intégré le CS (Comité Economique et Social Régional -CESER- AURA et SUD-PACA), association de municipalités italiennes (ANCI) et Chambres de commerce et d'industrie des régions partenaires.

Le partenariat a directement été impliqué dans la préparation du Programme 14-20, l'approbation des outils de gestion, notamment le Document de Mise en Œuvre, le suivi du Programme au niveau de la maquette financière, de la certification des dépenses et du dégagement d'office, ainsi que dans le suivi des actions de communication et d'évaluation. Comme mentionné au point 2, le partenariat s'est réuni près d'une cinquantaine de fois au sein du Comité de suivi et au niveau technique dans le cadre du Comité technique et d'instruction en charge de la préparation des réunions du CS. Le Comité de suivi et ses membres ont notamment joué un rôle de tout premier plan dans la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 et de la tempête Alex et ont décidé de façon collégiale des adaptations de gestion et de procédures afin d'accompagner au mieux les bénéficiaires.

A l'échelle des projets, le partenariat est intervenu dans toute la phase de sélection des opérations à travers :

- la validation des appels à projets,
- l'animation territoriale afin de diffuser l'information au plus proche du terrain,
- l'évaluation technique des candidatures tant au niveau des Régions (NUTS II) que des Départements (NUTS III français uniquement). A cette occasion, les administrations partenaires ont pu formuler des recommandations pour améliorer la qualité technique des projets et leur insertion territoriale,
- la gestion opérationnelle des projets sélectionnés. Les administrations partenaires ont été consultées en continu par l'Autorité de gestion pour les demandes de modifications des projets présentées par les bénéficiaires en cours de mise en œuvre.
- la gestion financière des projets. Les administrations partenaires ont également été sollicitées chaque fois qu'une action conjointe s'est avérée nécessaire dans le cadre du suivi des projets, notamment pour la remontée de dépenses ou la réponse au cadre de performance.

Ce travail partenarial a été conduit dans le respect de la parole de chacun avec le choix du consensus pour chaque prise de décision et une vigilance constante quant au risque de conflit d'intérêt. Ces choix ont permis au Programme d'être mis en œuvre avec sérénité et confiance réciproque.

Ces partenaires ont été directement impliqués dans la préparation de la nouvelle programmation 21-27 à travers une Task Force mise en place dès 2019. Cette Task Force a notamment permis de définir une méthode de travail et de concertation, d'identifier les enjeux territoriaux à l'échelle transfrontalière, d'arrêter les priorités et objectifs stratégiques, notamment l'OP 5 et le nouvel ISO 1 Interreg ainsi que les axes d'intervention du futur Programme. Le partenariat a également été élargi pour la programmation 21-27 à de nouveaux membres observateurs tels que la Métropole de Nice Côte d'Azur, le canton du Valais

en Suisse et la Principauté de Monaco. L'élément le plus novateur est la création d'un Conseil transfrontalier des jeunes ALCOTRA qui porte la voix et les attentes de la jeunesse au sein du Comité de suivi.

10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) No 1299/2013

10.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations;

Le plan d'évaluation du programme répond à plusieurs objectifs visant l'amélioration de l'efficacité et de la pertinence du programme tout au long de sa durée : piloter le programme, évaluer les résultats des opérations financées, préparer la programmation 2021-2027 et développer la culture d'évaluation.

Pour répondre à ces objectifs, conformément au plan d'évaluation, ont été réalisées trois types d'évaluations, qui montrent que les impacts du Programme sont cohérents avec les résultats attendus, que les projets répondent aux stratégies régionales et nationales, que les impacts sont transfrontaliers, que les projets financés sont cohérents avec les objectifs spécifiques. Les évaluations démontrent que le Programme a renforcé sa présence transfrontalière, a mobilisé un partenariat solide et a accompagné le territoire dans les secteurs de l'innovation, de la résilience aux risques et aux changements climatiques, du tourisme, de la santé et la formation.

Calendrier

Les évaluations ont été réalisées au cours de la programmation des projets simples, ce qui a permis de recueillir et approfondir les réalisations de la plupart des projets, ainsi que d'effectuer un bilan à mi-parcours du programme.

Types d'évaluation

- Bilan évaluatif

En cours de programmation, l'Autorité de gestion avec l'accord du Comité de suivi et de la Commission européenne, a proposé de faire évoluer l'évaluation de mise en œuvre par un bilan évaluatif, dans un objectif d'optimisation des ressources et de pertinence avec la réalité du programme à mi-parcours de réalisation.

L'étude a souligné que :

- Il existe une forte implication des territoires au sein du processus d'instruction des projets, aspect renforcé par la collégialité présente au sein des instances.
- Le système de suivi est adapté aux exigences du Programme. La dématérialisation a permis une meilleure gestion et un suivi des informations fluides parmi les acteurs du programme.

- Evaluation d'impact

L'appel d'offre pour les évaluations d'impact a été lancé en collaboration avec les autres programmes opérationnels FEDER de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, afin de réaliser une forte rationalisation des ressources entre les PO régionaux et de construire une méthodologie unique.

Les évaluations d'impact ont souligné que :

- Le Programme a contribué à renforcer la capacité d'innovation des acteurs économiques, en réduisant les distances entre le monde de la recherche et celui des entreprises, en promouvant le transfert de technologies et l'utilisation d'approches méthodologiques innovantes, en augmentant le nombre de marchés publics prévoyant l'utilisation de matériaux éco-responsables.
- Le Programme a contribué à améliorer la résilience du territoire ALCOTRA face aux changements climatiques, en promouvant l'adoption de stratégies partagées d'adaptation aux changements climatiques, en augmentant le nombre de personnes sensibilisées aux mesures de prévention des risques.
- Le Programme a contribué à renforcer l'attractivité du territoire ALCOTRA à travers la préservation environnementale et la valorisation des ressources naturelles et culturelles, notamment à travers le développement du tourisme durable et de l'économie verte.
- Le Programme a contribué à favoriser l'installation et la permanence des familles et des personnes dans les zones de montagne et rurales, en mettant en œuvre un réseau de services

sanitaires et sociaux, via la collaboration entre le secteur public et privé, et en amplifiant l'offre éducative et formative transfrontalière/binationale.

- Structuration du Programme : avril 2019 – mars 2020

Pour la préparation de la programmation 2021-2027, l'Autorité de gestion a souhaité réaliser une étude spécifique, qui a souligné que : les porteurs ont exprimé la nécessité de disposer d'informations claires sur la nature des indicateurs ; il est important de renforcer la valorisation et la capitalisation des résultats.

La prise en compte des résultats des évaluations

Les évaluations réalisées ont permis d'analyser et de valoriser les résultats du Programme, et d'avoir à disposition des éléments pour permettre d'améliorer l'efficacité de la programmation en cours et de soutenir la programmation 2021-2027.

Les grands choix stratégiques réalisés pour la période 2021-2027 reposent sur les analyses évaluatives de la période 2014-2020 :

- a) L'analyse des besoins et des enjeux du territoire pour la programmation 2021-2027 ont été analysés à la lumière des défis identifiés pour le 2014-2020 et des résultats de la programmation en clôture. Les thématiques d'intervention 2014-2020 se sont révélées ainsi prioritaires pour le 2021-2027, avec une continuité qui permet de renforcer les dynamiques soutenues.
- b) En ce qui concerne la typologie de projets, les études ont permis de cerner la valeur ajoutée des Plans intégrés territoriaux (PITER) et thématiques (PITEM), en soulignant comment l'approche territoriale des PITER permet, sur un territoire donné, de concentrer interventions et leviers de développement. La valeur ajoutée des PITER concerne « l'intensité » des impacts : la concentration des interventions multisectorielles et intégrées sur des zones fonctionnelles engendre des effets multiplicateurs. L'une des caractéristiques spécifiques des PITER concerne la gouvernance. L'approche territoriale intégrée est prioritaire dans la programmation 2021-2027 ainsi que la gouvernance transfrontalière, à travers de l'OP5 et de l'ISO1.
- c) Les études montrent ainsi que, si le Programme a réussi à mobiliser un partenariat solide, il existe une faible représentation des acteurs du secteur privé et associatif dans les projets. L'Autorité de gestion a proposé au partenariat du Programme d'adopter, pour la période 2021-2027, la typologie de projet des microprojets, afin d'élargir la coopération, de diversifier le socle d'acteurs publics et privés, d'impliquer de façon plus directe les citoyens et de nouveaux acteurs : les microprojets représenteront une nouveauté de la sixième programmation ALCOTRA.
- d) L'implication des parties prenantes dans la phase de récolte des données a permis de connaître la perception des acteurs qui mettent en œuvre les projets sur le terrain et d'obtenir un avis au-delà des structures de gestion. Les résultats de cette approche méthodologique ont incité le Programme à renforcer la dimension participative. De fait, pour la préparation de la programmation 2021-2027, le Programme a récolté les avis du public jeune et du grand public. Les consultations publiques ont permis de comprendre la perception de l'aire transfrontalière par les jeunes du territoire, ainsi que de mieux comprendre les attentes des jeunes et des porteurs d'intérêts du territoire ALCOTRA pour la période 2021-2027. Cette forte consultation a permis de développer un Programme répondant aux nécessités identifiées, et elle a conduit aussi à la constitution du Conseil de jeunes ALCOTRA 2021-2027.

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (en cas d'exécution)	Suivi (en cas d'exécution)
Exécutée	Bilan évaluatif	FEDER	2019	Procédure	Tous les OS	Evaluation à mi-parcours sur la gouvernance du programme, les modalités et les instruments de programmation et de mise en œuvre, les outils d'accompagnement des porteurs des projets. Parmi les éléments analysés: modalités concrètes de travail adoptées par les instances qui gèrent le programme; processus de communication et d'information vers les bénéficiaires; qualité et efficacité de l'animation territoriale; instruments spécifiques de mise en œuvre (projets simples, PITEM, PITER).	- Il existe une satisfaction globale sur les modalités de définition des appels à projets. Cependant, le processus d'instruction est lourd pour les Plans intégrés. - Il existe une forte implication des territoires au sein du processus d'instruction des projets, aspect renforcé par la collégialité présente au sein des instances. La chaîne d'acteurs impliqués est complexe, ce qui pourrait déterminer un engagement de travail important de leur part. - Le système de suivi est conforme au cadre réglementaire et a été adapté aux exigences du Programme. La dématérialisation a permis une meilleure gestion et un suivi des informations fluides parmi les acteurs du programme. En dépit de ce constat, des aspects techniques de l'outil Synergie CTE sont à améliorer et à préciser.	- Pour la période 2021-2027 des simplification en matière d'instruction et sélection ont été mis en place. - Pour la période 2021-2027 des simplification en matière d'instruction ont été mis en place, afin d'identifier des critères d'analyse spécifiques pour les administrations impliquées et de faciliter une meilleure intégration de la pertinence territoriale dans l'instruction. - Des formations spécifiques ont été réalisées à destination des contrôleurs de premier niveau, afin de faciliter l'utilisation de l'outil informatique, et leurs supports ont été téléchargés sur le site du Programme. Des demandes d'évolution de l'outil ont été réalisées par la Direction programme de l'ANCT qui gère Synergie CTE pour leur bonne prise en compte pour le 2021-2027.
Exécutée	Evaluation d'impact	FEDER	2021	Impact	Tous les OS	Evaluation des impacts des opérations financées, des mécanismes qui ont œuvré en faveur et en défaveur des résultats obtenus, des effets attendus et inattendus par le Programme.	- Le Programme a contribué à renforcer la capacité d'innovation des acteurs économiques, en réduisant les distances entre le monde de la recherche et celui des entreprises, en promouvant le transfert de technologies et l'utilisation d'approches méthodologiques innovantes, en augmentant le nombre de marchés publics prévoyant l'utilisation de matériaux écoresponsables. - Le Programme a contribué à améliorer la résilience du territoire ALCOTRA face aux changements climatiques, en promouvant l'adoption de stratégies partagées d'adaptation aux changements climatiques, en augmentant le nombre de personnes sensibilisées aux mesures de prévention des risques. - Le Programme a contribué à renforcer l'attractivité du territoire ALCOTRA à travers la préservation	- Compte tenu des résultats atteints et des besoin territoriaux, des actions liées à l'innovation, la recherche, la numérisation et la spécialisation intelligente seront financés dans la programmation 2021-2027 (objectif stratégique 1). - Compte tenu des résultats atteints et des besoin territoriaux, des actions liées au renforcement de l'adaptation au changement climatique et à la prévention des risques, seront financés dans la programmation 2021-2027 (objectif stratégique 2). - Compte tenu des résultats atteints et des besoin territoriaux, des actions liées à : -l'amélioration de la protection et de la préservation de la nature et de la biodiversité ;

						environnementale et la valorisation des ressources naturelles et culturelles, notamment à travers le développement du tourisme durable et de l'économie verte. - Le Programme a contribué à favoriser l'installation et la permanence des familles et des personnes dans les zones de montagne et rurales, en mettant en oeuvre un réseau de services sanitaires et sociaux, via la collaboration entre le secteur public et privé, et en amplifiant l'offre éducative et formative transfrontalière/binationale.	- au renforcement de la mobilité urbaine durable ; - au renforcement du rôle de la culture et du tourisme durable. seront financés dans la programmation 2021-2027 (objectifs stratégiques 2, 3 et 4) - Compte tenu des résultats atteints et des besoins territoriaux, des actions liées à l'amélioration de l'accès à des services inclusifs dans l'éducation et formation, ainsi qu'à assurer l'égalité de l'accès aux soins de santé, seront financés dans la programmation 2021-2027 (objectif stratégique 4).
Exécutée	Structuration juridique du Programme	FEDER	2020	Mixte	Tous les OS	Propositions des options pour améliorer la gestion du programme en vue de la programmation 2021-2027, conciliant enjeux de saine gestion, efficacité administrative, fluidité des relations avec les porteurs de projets. - Les porteurs ont exprimé la nécessité de disposer d'informations claires sur la nature des indicateurs. Les résultats des actions devront être mieux partagés et diffusés au niveau du Programme - Le Programme a diffusé les résultats des projets. Il est important de renforcer la valorisation et la capitalisation des résultats.	- Des nouveaux rapports et des supports à la saisie ont été paramétrés dans l'outil de gestion et téléchargés sur le site web, afin de mieux accompagner les porteurs. Un webinaire a été organisé pour la formation sur les indicateurs, adressé aux bénéficiaires des projets. Lors de la programmation 21-27 un guide ad hoc est mise à disposition des porteurs. - En fin programmation, ALCOTRA a réalisé une librairie des livrables pour le 2014-2020 et a développé une méthodologie spécifique de valorisation et capitalisation à mettre en œuvre pour la période 2021-2027.

10.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

Une communication valorisant les projets de qualité de portée européenne et faisant appel à l'émotion

La mise en œuvre de la programmation 14-20 s'est appuyée sur une stratégie de communication ambitieuse auprès de plusieurs publics cibles et par différents canaux. La communication du Programme a ainsi permis d'informer les bénéficiaires potentiels des opportunités de soutien mais également de valoriser le rôle joué par l'UE en faveur des territoires transfrontaliers. Le plan de communication s'est donc basé sur :

Une communication fortement digitalisée et une identité visuelle reconnue

Le site internet du Programme lancé en 2016 a été un outil de communication privilégié. Les valeurs du site ont été : accessibilité, large public, transparence de l'action du Programme, résultats et réalisations concrètes.

De même, les réseaux sociaux du Programme (Facebook et Twitter) ont été des outils utiles pour relayer les actions des projets.

Le site a permis de maintenir un canal de communication constant avec les porteurs et le grand public. La production du contenu, présentée sous forme de rubriques, actualités, fiches projets a été menée avec un objectif de clarté et de cohérence avec l'action du Programme. Le site a fait large place à la valorisation des projets ainsi qu'aux événements. Une moyenne de 6 articles par mois a été publiée, accompagnée par une production accrue de contenus vidéo : lancement de l'appel à projets, événements annuels, promotion de l'Interreg Volunteer Youth (IVY), webinaires...

Le site web a vu son nombre d'utilisateurs s'intensifier au fil des années avec une moyenne de 6.520 utilisateurs par an.

L'identité visuelle du programme avec le logo Interreg ALCOTRA a été utilisée sur l'ensemble des courriers, guides, documents et présentations depuis le début de la programmation dans le respect des obligations de communication européennes.

Le Programme a également contribué à la base de données KEEP.eu en mettant constamment à jour les informations, transmis également à la CE, Interact, ANCT, Agence de cohésion italienne.

Des passerelles ont été tissées avec d'autres programmes de coopération comme MARITTIMO et la SUERA avec l'objectif de mettre en valeur les complémentarités entre les programmes et démultiplier l'impact de l'information tout en posant les bases pour des actions de capitalisation.

Des événements annuels mettant en valeur le programme

2015 : événement de lancement réunissant près de 550 personnes (français et italiens) à Montmélian en Savoie.

2016 : événement annuel à Chamonix le 6/10 avec plus de 400 personnes. L'événement s'est déroulé sur deux temps : une table ronde (dont le thème a été « La frontière : un élément fédérateur ? ») et des ateliers thématiques portant grand succès auprès du public : 145 participants pour l'atelier dédié aux PITEM et 120 pour les PITER, 40 pour l'évaluation et 30 pour la communication.

2017 : événement annuel organisé à l'occasion de la journée européenne de la coopération le 21 septembre à Cuneo. Le thème « La coopération transfrontalière vue et portée par les jeunes ». 300 participants en plénière et 200 jeunes invités aux deux ateliers de l'après-midi : « L'avenir de la coopération transfrontalière vu par les jeunes » et « Vivre, étudier et travailler sur le territoire ALCOTRA – accompagner le parcours des jeunes ».

2018 : concours photos et exposition itinérante sur les principes horizontaux : 16 projets ont participé au concours.

2019 : événement annuel lors de l'Ultra Trail du Mont-Blanc (UTMB), avec 10 000 participants issus de 100 pays différents.

2020 : lancement du concours de storytelling : « Nous vivons sur le territoire ALCOTRA, racontons 30 ans d'évolution climatique ».

2021 : réédition du concours de storytelling exclusivement à destination des jeunes.

2022 : événement de bilan et de capitalisation 2014-2020 à Chamonix et lancement de la programmation 21-27 (500 participants).

Des actions de communication tournées vers la jeunesse

Les activités de communication sur la jeunesse se sont amplifiées au cours des années.

Dès 2017 l'AG du Programme a mis en place des actions de communication ciblées vers les jeunes.

ALCOTRA adhère pour la première fois à l'initiative « IVY » dans laquelle le Programme s'est investi dès son lancement par la CE, en accueillant au sein de l'AG à Lyon et à Turin 7 volontaires, en assurant également la promotion de l'initiative auprès des porteurs de projets qui ont pu, à leur tour, accueillir des volontaires.

De plus, l'événement annuel de 2017 à Cuneo a mobilisé plus de 200 jeunes venus des 5 régions du territoire, animant les ateliers et s'exprimant sur leur vision de la coopération entre la France et l'Italie.

Le concours de photos de 2018 a vu, parmi les trois gagnants, deux projets travaillant avec des jeunes.

Lors de l'événement annuel du 2019 dans le cadre de l'UTMB, l'école de langue de Courmayeur développe trois messages sur le thème de la coopération qui ont parcouru la course avec les fermiers.

En 2021 le concours de storytelling a été réédité exclusivement à destination du jeune public avec remise des prix et journée de découverte du parapente pour les gagnants du concours à Annecy avec Nicolas Plain, explorateur scientifique et ambassadeur de la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine. L'engagement du Programme en faveur des jeunes s'est traduit en 2022, année européenne de la jeunesse, par la création du Conseil des Jeunes ALCOTRA, premier conseil transfrontalier créé à l'échelle européenne.

Un accompagnement constant des porteurs de projet et une transparence des décisions et résultats du Programme

Différents moments de formation à destination des bénéficiaires ont été organisés par l'AG, le SC et les administrations partenaires. Des guides techniques et des fiches thématiques pour les accompagner ont été également créés et mis à disposition au fur et à mesure dans la section *Accompagnement* du site du programme ainsi que dans la *Boîte à outils*. Des *FAQs* ont fourni un support à la compréhension de chaque appel à projets au travers d'un ensemble de questions/réponses sur le montage des propositions et sur la gestion des projets. De plus, en proximité des clôtures des appels à projet une assistance téléphonique pour toute question technique sur la finalisation du dépôt des candidatures a toujours été mise à disposition.

Un kit de communication a été produit en début de programmation et a été adressé aux administrations partenaires, aux chefs de file des projets et publié sur le site internet dès son lancement.

De nouveaux outils ont toujours été expérimentés pour communiquer auprès des bénéficiaires du programme sur des sujets techniques : le premier webinaire ALCOTRA remonte à 2018, deux ans avant la crise sanitaire.

Concernant les PITER et PITEM, l'AG et le SC ont proposé des moments d'accompagnement collectifs, auxquels la totalité des Plans ont participé, présentant les attentes du programme en termes de communication et d'animation dans les PCC.

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIEME ALINEA, POINTS A), B), C) ET F), DU REGLEMENT (UE) No 1299/2013]

11.1. Progrès dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme de coopération

Le programme ALCOTRA a mis en place des Plans Intégrés Territoriaux (PITER) qui permettent de travailler sur une véritable stratégie de développement territorial intégrée et intersectorielle en concentrant les investissements sur des aires géographiques transfrontalières spécifiques, présentant des caractéristiques et des exigences de développement homogène. Le but des PITER est de promouvoir le développement économique, social et environnemental d'un territoire transfrontalier en favorisant la création de réseaux de coopération entre acteurs des deux côtés de la frontière. Chaque PITER s'intéresse ainsi à plusieurs axes et O.S du Programme et est composé par 5 projets simples maximum, dont un projet de coordination et communication.

Au cours de la période 2014-2020, 6 stratégies territoriales intégrées ont été retenues mettant en œuvre 30 projets de coopération transfrontalière coordonnées par un projet de communication et de coordination

- Parcours, couvrant la zone du Mont-Blanc entre la Vallée d'Aoste et le Département de la Haute-Savoie sur les O.S 1.1, 3.1 et 4.2 ;
- GraiesLab, couvrant la zone de montagne entre la Métropole de Turin, la Région Autonome Vallée d'Aoste et le Département de la Savoie sur les O.S 1.1, 3.1, 3.3, 4.1 ;
- Coeur'Alp, couvrant la zone alpine entre la Métropole de Turin et les Départements des Hautes-Alpes et de la Savoie sur les O.S 1.1, 2.2, 3.3 et 4.1
- Terres Monviso couvrant la zone du Mont-Viso entre la Province de Cuneo, le Département des Hautes-Alpes et celui des Alpes de Haute-Provence sur les O.S 1.1, 2.2, 3.1 et 4.1.
- Alpimed couvrant la zone de montagne entre les Provinces de Cuneo et Imperia et le Département des Alpes Maritimes mobilisés sur les O.S 1.1, 2.1, 3.1 et 3.3.
- Paysage dans la zone de la côte d'Azur et de la Riviera italienne et de l'arrière-pays du Département des Alpes Maritimes et des Provinces d'Imperia et Cuneo sur les O.S 1.2, 2.2, 3.1, 4.2.

Etant donné la complexité de ce type de projet, l'AG a mis en œuvre un accompagnement spécifique réalisé par le SC afin d'atteindre les objectifs stratégiques prévus par les Plans. L'accompagnement de l'Autorité de gestion a également concerné des actions spécifiques en matière de communication, destinées aux responsables de la communication des Plans ainsi que de leurs projets simples.

Fortement impactés par la pandémie Covid-19 et la tempête Alex, les PITER ont bénéficié de mesure de flexibilité et d'accompagnement décidées par le Comité de suivi ; ce qui a permis aux Plans de se réaliser à près de 90 %. Les évaluations finales réalisées à la clôture des PITER ont fait état de nombreuses réalisations et de résultats probants en matière de structuration de dynamiques territoriales, de connaissance des acteurs et d'amélioration de la gouvernance des territoires transfrontaliers.

Compte tenu des bons résultats obtenus, la démarche de territorialisation a été maintenue et renforcée sur la programmation 2021-2027 avec un OS dédié (5.ii). Ce choix permettra de consolider l'intégration des territoires transfrontaliers à travers de:

- un rôle plus stratégique confié aux projets de coordination et de communication qui pilotent la mise en œuvre des PITER+,
- un renforcement de la gouvernance du territoire transfrontalier de coopération,
- un renforcement de la capitalisation et de la dissémination des résultats, notamment inter-PITER+.

Les PITER+ 2021-2027 relèvent des « projets d'importance stratégique » prévue à l'art. 17 du règlement (UE) 2021/1059.

11.2 Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser le FEDER

L'accompagnement et le renforcement de la capacité des autorités et des bénéficiaires a été une priorité du Programme et s'est traduite à travers la mise en place d'outils et d'actions spécifiques à destination de ces publics cibles.

L'AG a développé des fiches techniques à destination des administrations partenaires afin de partager l'information et promouvoir les compétences dans la gestion du FEDER. Les fiches ont été régulièrement mises à jour tout au long de la programmation et ont constitué un support indispensable à la bonne mise en œuvre du Programme. Ces fiches, diffusées à l'occasion de chaque réunion du CTI et du CS, ont traité des thématiques suivantes :

- Etudes et évaluations
- Avancement financier
- Suivi de la certification et du dégagement d'office
- Appels à projets
- Modifications aux projets
- Communication du Programme
- Audits et contrôles
- Assistance technique

Les agents de l'AG/SC ont bénéficié de formations professionnelles permettant de maintenir et accroître les compétences relatives à : instruction, contrôles et audits, aides d'Etat, marchés publics.

Les bénéficiaires ont été les principaux destinataires des actions de renforcement des capacités à travers la mise à disposition d'outils dédiés tels que :

- la plateforme Synergie CTE qui a permis une simplification et une dématérialisation des projets, de le dépôt des candidatures à la clôture des opérations,
- des guides Synergie pour le dépôt des candidatures, la remontée financière, les rapports d'avancement,.
- une fiche d'accompagnement au lancement de projet,
- une fiche d'accompagnement à la communication ainsi qu'un kit communication relatif aux obligations de publicité européenne,
- un guide de bonnes pratiques de gestion des projets proposant des points clés d'auto-contrôle,
- une fiche de clôture avec le rappel des dates clés et la procédure à suivre pour la demande de paiement finale,
- une fiche de clôture indicateurs pour de disposer d'informations fiables sur les réalisations et les résultats des opérations.

Plusieurs actions d'information et de formation ont été réalisées par l'AG et le SC :

- présentations des AAP et des formulaires de candidatures ;
- formations à destinations des bénéficiaires du 2^e AAP et des PITER/PITEM ;
- communications régulières aux bénéficiaires concernant l'ouverture et la clôture des périodes de remontées financières et rapports d'activités ;
- assistance technique à la gestion des projets assurée un référent unique dédié au sein du SC.

Les bénéficiaires ont bénéficié d'un accompagnement au montage et à la mise en œuvre des projets assuré par le réseau des animateurs territoriaux mis en place et financé à hauteur de 100% par le Programme. Un animateur par territoire ALCOTRA NUTS 2 a été dédié à l'accompagnement des porteurs de projets, avec les missions de:

- participer à l'information et la promotion du Programme ;
 - appuyer et conseiller les bénéficiaires pour l'émergence, l'élaboration et la mise en œuvre des projets ;
- aider à la recherche de partenaires et à la mise en contact des acteurs.

Ce travail d'accompagnement a porté à des résultats concrets. D'une part, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a été reconduite par l'ensemble du partenariat comme Autorité de gestion pour la programmation 2014-2020 reconnaissant ainsi sa qualité d'animation et de gestion du programme. D'autre part, le taux d'irrégularité constaté à l'occasion des audits d'opérations est largement inférieur au seuil de 2% fixé par la réglementation.

11.3 Contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes (le cas échéant)

Comme indiqué dans le règlement (UE) n° 1299/2013, considérant 19, article 8, paragraphe 3, point d) sur le "Contenu, adoption et modification des programmes de coopération" et l'article 14, paragraphe 4), deuxième alinéa, point c) sur les "Rapports de mise en œuvre", ce programme contribue à la / aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Le Programme ALCOTRA s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie macro-régionale alpine, SUERA. La volonté de mieux s'articuler avec la SUERA a revêtu une dimension importante tout au long de la programmation 14-20 et les Comités de suivi successifs du Programme ont été l'occasion de diffuser largement les actualités de la Stratégie à l'aide de notes d'informations à l'ensemble des participants et de donner la parole aux parties prenantes lors d'une présentation en séance.

En premier lieu, le Programme a créé son Conseil des jeunes, organe consultatif du Comité de Suivi. Son objectif est de représenter le point de vue de la jeunesse, afin de devenir acteurs du changement de la zone transfrontalière. Cette gouvernance a été installée le 8 juillet 2022 et certains de ses membres ont également été membres du Conseil de la jeunesse SUERA, avec lequel des liens ont été tissés et seront développés durant la programmation 21-27. Afin de sensibiliser les jeunes sur le thème de l'évolution climatique, un concours de storytelling « Nous vivons sur le territoire ALCOTRA, racontons 30 ans d'évolution climatique » a été lancé par le Programme en 2020 et la remise de prix a eu lieu le 21 octobre 2021, en présence de la Commission européenne et de Nicolas PLAIN, Ambassadeur de la Présidence française de la SUERA. Sa présence a permis de mettre en lumière la Stratégie et les enjeux climatiques, tout en offrant aux participants la chance de découvrir le parapente.

L'Autorité de gestion (AG) du Programme ALCOTRA a également participé à l'ensemble des temps forts de la SUERA tels que les éditions de la semaine des stratégies macrorégionales ainsi que les forums annuels. Des réunions avec le secrétariat de la SUERA (TSS) se sont également tenues en 2023 et 2024 afin d'initier des liens plus poussés et réfléchir à la participation mutuelle des acteurs de la stratégie et du Programme aux instances et événements. Afin de mieux cibler la complémentarité entre les Programmes de la politique de cohésion et la Stratégie, le Programme ALCOTRA souhaite que les Autorités de gestion des Programmes de la zone de coopération de la SUERA puissent participer à des temps d'échange importants de la stratégie pour mieux renforcer les synergies. Cela devrait être initié lors du forum annuel 2024 sous présidence slovène.

Cette volonté d'assurer la cohérence entre le Programme ALCOTRA et la SUERA se retrouve au niveau des projets soutenus. Tout d'abord, la complémentarité de chaque projet soutenu par le Programme avec la SUERA a été analysée et a fait l'objet d'un critère d'instruction. De plus, à titre d'exemple, l'ensemble des six objectifs thématiques du Programme s'inscrit au cœur du Plan d'actions de la stratégie et ses thématiques ont été déclinées en plus de 150 projets. Tant au niveau des thèmes que du territoire concerné, les complémentarités entre les projets ALCOTRA et la SUERA sont indéniables et ont souvent été relevées durant des événements de la stratégie par des bénéficiaires au fil de la programmation. Plusieurs initiatives financées par le Programme illustrent particulièrement ce lien étroit entre la SUERA et le Programme ALCOTRA dont ALPIMED CLIMA (document stratégique en faveur d'une politique ambitieuse en matière de changement climatique créé par le projet partagé lors d'un événement SUERA le 31 mai 2022) ou MITO OUTDOOR DATA (présentation du projet lors du workshop digitalisation le 25 octobre 2022).

- ☐ Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- ☐ Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- ☐ Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- ☐ Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- ☐ Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

11.4 Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'innovation sociale

Plusieurs actions dans le domaine de l'innovation sociale ont été soutenues dans le cadre de l'Axe 4. Il s'agit d'actions et thématiques dans le domaine de la santé et des services sanitaires et sociaux, ainsi que des projets portant sur la formation initiale et professionnelle et qui visent à créer des compétences professionnelles susceptibles de soutenir une mobilité sur le marché du travail transfrontalier.

Ces projets ont réalisé plusieurs outils d'intérêt afin d'améliorer la coopération transfrontalière. On peut notamment citer :

- Guide d'utilisation pour la prise en charge de patients transfrontaliers avec problèmes d'addictions (projet Co.Sa.T),
- Documents de diagnostic, d'analyse et de préconisation produits par la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) pour promouvoir une communauté sanitaire transfrontalière (projet Prosanté),
- Recherche, formation et information en matière de médecine de montagne (projet e-Res@mont),
- Observatoire transfrontalier sur les données épidémiologiques sur les principales pathologies oculaires (projet Action4Vision).

A ce titre, il convient de souligner la contribution de la démarche thématique expérimentée par le Programme dans le cadre des Plans Intégrés Thématiques (PITEM). Les PITEM sont constitués d'un ensemble de projets de coopération simples organisés sur une seule thématique faisant référence à un seul objectif spécifique du programme. Sur la base de la définition préalable d'une stratégie d'échanges et de mise en réseau des pratiques à l'échelle du territoire ALCOTRA, l'objectif principal des plans intégrés thématiques est d'aboutir à une standardisation des approches et à une mutualisation des outils entre les différents acteurs d'un secteur ou d'un domaine déterminé. 6 PITEM ont été soutenus dont le PITEM PRO-SOL dédié à l'innovation sociale. Ce PITEM a particulièrement contribué à cet objectif en développant, comparant et expérimentant différents modèles d'intervention dans le domaine des services sanitaires et sociaux destinés aux populations fragiles ou fragilisées (personnes âgées et malades chroniques, enfants, femmes) et en facilitant l'accès à ces services. Plusieurs réalisations marquantes ont été produites:

- la formation visant à améliorer l'accès aux soins des femmes (projet ProSol – Femmes),
- le développement d'une application mobile pour soutenir les femmes en situation de fragilité (projet ProSol – Femmes),
- la réalisation d'un diagnostic et de préconisations sur la prise en charge des jeunes entre 11 et 25 ans (projet ProSol – Jeunes).

18 projets ont été soutenus au titre de l'OS éducation et formation pour coût total de 20,7 M€. Les projets réalisés ont permis de tester des programmes de formation transfrontaliers et de promouvoir la mobilité des apprenants.

2 projets ont obtenu une reconnaissance transfrontalière des compétences :

- TransFoVAAL sur les métiers agroalimentaires,
- SysE2021 sur les TIC et l'ingénierie des systèmes.

Il convient de noter que plusieurs projets de cet OS ont porté sur le développement durable, renforçant la contribution du Programme aux objectifs du Pacte Vert. On peut notamment citer :

- CBET dans le domaine de la bio-construction et finaliste de Regiostars 2023 dans le cadre de l'année européenne des compétences ;
- Informa Plus et Evoforest sur la bioressource forestière,

- InterBits, APP.VER et Monver sur l'économie verte,
- Et enfin, DAC qui a ouvert une plateforme de formation transfrontalière dédiée aux enjeux du Pacte Vert.

13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Le programme ALCOTRA a fait le choix d'adopter une structuration qui répond aux attentes de la Stratégie Europe2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Plusieurs actions dans ce domaine ont été soutenues dans le cadre de l'Axe 1 « Innovation appliquée ». Il s'agit d'actions dans le domaine de la recherche et de l'innovation, ainsi que de l'énergie afin de développer des modèles innovants dans l'éco-construction des bâtiments publics et améliorer l'efficacité énergétique.

Dans le cadre de la programmation 14-20, 17 projets ont ainsi été soutenus dans le domaine de l'innovation pour un coût total de plus de 27 M€.

Dans le domaine de la bioéconomie, on peut notamment citer les projets Antea (filière des fleurs comestibles), Essica (plantes aromatiques), Finnover (extraits végétaux), Innov'Api (apiculture). Ces projets ont permis de renforcer l'innovation et la compétitivité économique de ces filières. Ils ont également donné lieu à plusieurs publications scientifiques.

Dans le domaine de l'économie circulaire, on peut citer les projets In.Te.se et In.Te.Se Plus sur le tri et la valorisation des déchets dans un contexte de zone de montagne peu dense et soumise à la saisonnalité touristique.

Dans le domaine de l'économie de la santé, le projet E Santé/Silver economy a permis d'échanger et de développer des solutions technologiques innovantes pour la prise en charge des personnes âgées dépendantes afin de favoriser le maintien à domicile.

3 projets ont été soutenus au titre de l'OS Energie pour coût total de 5,8 M€. Il s'agit des projets A2E, Eco-Bâti et Pays-Ecogétique dont l'objectif était de permettre une meilleure optimisation et maîtrise de l'efficacité énergétique des bâtiments publics.

Ces projets ont produit des résultats intéressants pour la zone transfrontalière, notamment en matière de dissémination d'expériences. Ainsi, le projet A2E a réalisé un guide relatif à la rénovation énergétique, le projet Eco-Bâti a conduit une analyse territoriale des filières de la construction sur le territoire transfrontalier et a défini des critères verts pour la commande publique. Enfin, le projet Pays Ecogétique a expérimenté avec succès la pose de panneaux solaires sur un bâtiment classé aux Monuments historiques, démontrant la faisabilité administrative pour les bâtiments anciens protégés.

En dehors de l'Axe 1 de nombreux autres projets ont également contribué à rendre le territoire de coopération plus intelligent. Ainsi, sur le deuxième appel à projets, le projet CLIMAERA (axe II, O.S 2.1) a développé des prévisions des émissions et des modèles de dispersion des polluants, qui permettent d'évaluer les impacts des changements climatiques sur la qualité de l'air dans la zone ALCOTRA. Ces prévisions fournissent des indications importantes aux décideurs politiques sur les futures politiques à mettre en place en termes d'aménagement et de gestion du territoire.

Plusieurs projets soutenus au titre de l'OS 2.2 relatif aux risques naturels ont également permis de développer la connaissance, des outils d'observation et des outils prédictifs afin d'anticiper les risques naturels et leurs conséquences (par exemple, URAMET qui vise à harmoniser les systèmes de gestion des

tempêtes et des fortes pluies ou bien encore Risqu'Eau qui a permis d'accroître la résilience des territoires ALCOTRA menacés par les crues soudaines et la pollution de l'eau).

14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

Le programme a mis en place un système de suivi qui assure une base solide de récolte régulière et de vérification des indicateurs. Pour chaque type d'indicateur, de réalisation, de résultat, financiers, des mesures ciblées ont été mises en place.

Ces actions ont permis d'atteindre toutes les valeurs du cadre de performance.

Les indicateurs de réalisation et de résultat du programme sont recensés par le biais de deux sources d'information :

1. Données remontées par les projets

Le travail de suivi a démarré dès 2017, avec la mise en œuvre des premiers projets sélectionnés fin 2015 et avec un an et demi d'anticipation sur les données à collecter pour le cadre de performance. Une telle approche a permis à l'AG d'avoir le temps nécessaire pour mettre en place des mesures correctives.

- Certains indicateurs de réalisation étaient en sur réalisation, en raison d'une prévision extrêmement prudente en phase d'écriture du programme, basée sur les données disponibles de la période 2007-2013. Une mise à plat des valeurs cibles des projets a été réalisée pour tous les projets.

- Les projets réalisent le reporting de leurs informations via le système d'information Synergie CTE. Afin de permettre un suivi des indicateurs plus poussé et régulier, une amélioration continue des rapports à saisir sous Synergie CTE a été réalisée. Une nouvelle version du rapport d'avancement a été créée pour intégrer le suivi des indicateurs. Un nouvel paramétrage d'une « fiche indicateurs » a permis le recensement des valeurs de façon systématique et uniforme.

- Les porteurs des projets ont été accompagnés tout au long du Programme pour comprendre l'objectif du suivi des indicateurs et les informations à saisir. Une formation aux bénéficiaires sous forme de webinaire a été réalisée (150 participants). Des supports pédagogiques ont été transmis aux porteurs sur le suivi des indicateurs et les rapports d'avancement. Des rappels réguliers ont été transmis aux projets sur l'importance de la correcte saisie des indicateurs.

- À la clôture des projets, des « fiches de clôture indicateurs » ont été réalisées pour assurer la fiabilité des données transmises à la CE. Les fiches reflètent un travail d'analyse approfondi réalisé par le programme ; elles sont téléchargées dans Synergie CTE et les valeurs sont transmises aux porteurs de projets, qui sont appelés à confirmer les informations analysées dans une perspective d'auto-évaluation.

- Une demande de mobilisation des administrations partenaires pour suivre de près l'avancement des projets sur leurs territoires.

Ces mesures ont donné les effets escomptés : les projets ont transmis régulièrement les valeurs demandées ; la qualité des informations transmises s'est améliorée, et le programme a sécurisé les informations transmises à la Commission européenne.

2. Résultats des enquêtes :

La mise en place des enquêtes s'est déroulée telle que prévue, et les résultats sont résumés dans le chapitre 4.

La pandémie COVID-19 a impacté la mise en œuvre des projets ; le suivi de l'indicateur 3.1b) « Satisfaction des touristes », ainsi que le suivi de l'indicateur 4.1 « Niveau de capacité des opérateurs fournissant des services sanitaires, sociaux et d'aide à la personne expérimentés dans la zone transfrontalière », ont été adaptés pour prendre en compte l'impact de la crise sanitaire dans la mise en œuvre des projets qui se réfèrent à ces indicateurs.

Pour les **indicateurs financiers**, le suivi a été réalisé depuis le début de la programmation. Dans la mise en œuvre financière, a été constaté un retard qui s'explique par un démarrage lent des projets, caractérisant intrinsèquement les projets de coopération territoriale, par le changement des modalités de gestion du programme en 2014, par la crise sanitaire. Parmi les mesures spécifiques adoptées :

-2018 : l'axe 1 n'avait pas été ouvert au premier appel, et les projets d'innovation ont commencé leurs activités en 2017. Le programme a lancé une remontée de dépenses supplémentaire pour les projets de l'Axe 1, et les valeurs intermédiaires des indicateurs de performance sur l'Axe 1 ont été atteints.

-2019 : pour les projets du 2ème appel, le seuil de 20 % a été supprimé pour le paiement en occasion de la remontée des dépenses de mars 2020. Cette mesure exceptionnelle a relevé une amélioration des flux financiers.

-2020 : flexibilité exigée par la situation sanitaire et clôture en l'état des projets et prorogations. Ces mesures ont engendré un décalage des délais de clôture des projets et un ralentissement de la progression des dépenses sur l'année, imputable à la suspension des activités lors des confinements successifs.

-2021 : sur la base de la prévision des reliquats estimés, une stratégie de surprogrammation (de 15M€) a été adoptée pour une consommation optimale des fonds FEDER et accélérer l'avancement financier en vue de la clôture. Un appel à projets en surprogrammation a permis d'avoir un taux de réalisation supérieur à 95%.

-2021-2023 : un plan d'action à tous les niveaux a permis d'accélérer le processus de certification des dépenses en vue de la clôture. Parmi les mesures : recrutement d'1 ETP pour suivre le dégageant d'office et assurer en appui du SC le traitement des dépenses jusqu'à la clôture ; stratégie de clôture spécifique dédié à l'assistance technique ; alerte, lors des instances, effectuée auprès des administrations partenaires sur le taux de certification et le niveau d'avancement des projets ; pré-contrôles AG sur les certificats.

En octobre 2023, en préparation de la clôture du programme, une modification des valeurs cibles des indicateurs et du plan de financement a été validée par la CE. Avant la modification du programme, tous les indicateurs de réalisation qui composent le cadre de performance dépassent le seuil de 65% : le Programme possédait déjà la capacité d'atteindre le cadre de performance. Avec la modification du plan de financement, les valeurs cibles des indicateurs ont été mises en cohérence, et le cadre de performance est atteint.

Le Programme capitalisera les bonnes pratiques en gestion expérimentées en 14-20 pour le suivi la programmation 21-27 :

-Anticipation : pour garantir une bonne prise en charge et une gestion efficace des points de difficultés, il est important de traiter de façon anticipée ces éléments d'attention, surtout pour les aspects liés à l'avancement financier.

-Stratégies ciblées : il est important que les stratégies d'accompagnement et accélération de la mise en œuvre puissent être cohérentes avec un contexte de programmation qui évolue, mais aussi avec la situation spécifique à chaque appel à projets et au suivi des axes prioritaires.

-Accompagnement renforcé : les mesures de pédagogie et d'accompagnement aux porteurs sont à poursuivre ; un effort important devra être fait pour améliorer l'accompagnement et simplifier l'information transmise.

ANNEXE I. LISTE DE TOUTES LES OPERATIONS ECHELONNEES DE 2014-2020 A 2021-2027

Priorité	Fonds	Référence de l'opération	Intitulé de l'opération	Date (et numéro) de l'accord tacite / de l'approbation par la Commission (si grand projet)	Opérations échelonnées au titre de l'article 118	Opérations échelonnées au titre de l'article 118 bis	Coût total de l'opération (en EUR) — Total (pour les deux phases, final ou estimé)	Coût total de l'opération (en EUR) — Pour la deuxième phase (final ou estimé)	Dépenses certifiées totales pour la première phase (en EUR)	Contribution publique pour la première phase (en EUR)	Date d'achèvement prévue / finale de la seconde phase (année, trimestre)	Programme 2021-2027 dans le cadre duquel l'opération sera / a été achevée
----------	-------	--------------------------	-------------------------	--	--	--	--	---	---	---	--	---

ANNEXE II. LISTE DES OPERATIONS NON FONCTIONNELLES

Priorité	Fonds	Référence de l'opération	Intitulé de l'opération	Nom du bénéficiaire / destinataire	Coût total de l'opération (en EUR)	Dépenses certifiées totales (en EUR)	Contribution publique (en EUR)
----------	-------	--------------------------	-------------------------	------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------

ANNEXE III. LISTE DES OPERATIONS CONCERNEES PAR DES ENQUETES NATIONALES EN COURS OU SUSPENDUES PAR UNE PROCEDURE JUDICIAIRE OU PAR UN RECOURS ADMINISTRATIF AYANT UN EFFET SUSPENSIF

Priorité	Fonds	Référence de l'opération	Intitulé de l'opération	Nom du bénéficiaire / destinataire	Dépenses certifiées totales concernées (en EUR)	Contribution publique concernée (en EUR)	Opérations concernées par des enquêtes nationales en cours	Suspension des opérations par une procédure judiciaire ou un recours administratif ayant un effet suspensif
----------	-------	--------------------------	-------------------------	------------------------------------	---	--	--	---

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	----------	--------------	------------

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
---------	------	----------